

Les nouveaux acteurs et la promotion des activités agro-sylvo-pastorales dans le sud du Burkina Faso :

Faux départ ou inexpérience ?

Moussa Ouédraogo

Dossier no. 118

Remerciements

Au Dr Camilla Toulmin et à Théa Hilhorst de l'IIED pour tout l'appui financier et les suggestions dans la conduite de cette étude.

Aux membres du Réseau GRAF, notamment à Hubert Ouédraogo, Daniel Thieba, Mahamoudou Zongo, Firmin Ouali pour avoir apporté leur contribution dans l'orientation et la conception de la présente recherche.

Aux responsables des services techniques, à la population de la zone d'étude et aux nouveaux acteurs qui ont accepté de participer à la collecte des données.

A propos de l'auteur

Moussa Ouédraogo est géographe au Programme National de Gestion des Terroirs depuis juin 1987. Il est présentement chargé de la capitalisation des expériences des projets en cours sur le terrain et de l'animation de la concertation entre les différents acteurs impliqués dans le développement du monde rural. Egalement membre du Groupe d'Action et de Recherche sur le Foncier (GRAF), il excelle de plus en plus sur les questions foncières et le processus de décentralisation en milieu rural. Pour de plus amples informations, veuillez contacter Moussa Ouédraogo à l'adresse suivante : CN/PNGT 01 BP 1487, Ouagadougou 01, Burkina Faso. Fax : (226) 31 74 10 ; e-mail : moussaouedraogo@hotmail.com

Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Présentation de la problématique et de la méthodologie.....	6
2.1 La problématique de l'étude.....	6
2.2 La méthodologie de l'étude.....	10
3. Les caractéristiques socio-économiques de la région.....	14
3.1 Une démographie dominée par les populations allochtones.....	14
3.2 Un pouvoir traditionnel omniprésent.....	15
3.3 Une économie handicapée par la faiblesse des infrastructures socio-économiques.....	16
4. Les facteurs catalyseurs du phénomène agro-business.....	17
4.1 L'évolution des principes et pratiques dans les transactions foncières	17
4.2 L'émergence des nouveaux acteurs et règles du jeu dans les questions foncières.....	20
4.3 La proximité de la ville de Ouagadougou et le désenclavement de la région.....	26
5. Statut et catégorie sociale des « nouveaux acteurs »	27
6. Estimation de la taille des superficies des exploitations.....	30
6.1 La description générale de la nature des terres concédées.....	30
6.2 L'aperçu des superficies de terres concédées aux nouveaux acteurs.....	30
6.3 L'estimation des superficies des terres valorisées.....	33
7. Données techniques et économiques des exploitations.....	35
7.1 Répartition des exploitations en fonction des superficies par département.....	35
7.2 Catégorie et statut des nouveaux acteurs par département.....	39
7.3 Situation générale de la mise en valeur des exploitations.....	40
7.4 Résultats des enquêtes approfondies et études de cas.....	41
8. Effets et impacts des actions des nouveaux acteurs.....	48
8.1 Les effets et impacts sur l'environnement.....	48
8.2 Les effets et impacts sur l'amélioration des conditions de vie des populations.....	50
8.3 Les effets et impacts sur les activités d'élevage.....	51
8.4 Les effets et impacts sur les exploitations agricoles familiales.....	52
8.5 Les effets et impacts sur l'amélioration des conditions de vie des femmes.....	53
9. Conclusion.....	54
Annexes.....	57
Références.....	66

1. Introduction

Pour la majorité des populations du monde rural burkinabé, les perspectives de l'amélioration des performances agro-sylvo-pastorales sont bien sombres. En effet, la situation est critique dans certaines régions du pays ; avec les systèmes agricoles et les techniques de production tels qu'ils s'appliquent aujourd'hui, on ne réussit pas à éviter d'importants déficits alimentaires pour la majorité écrasante de la population. Pourtant, dans certaines régions comme celles du plateau central, les ressources naturelles sont souvent surexploitées à l'extrême (situation due à la dégradation des terres consécutive à la forte pression démographique et animale, et également à la détérioration générale des conditions climatiques).

Face à cette situation de crise écologique, les paysans ont pris d'importantes initiatives. Au niveau des exploitations familiales, ils ont adapté progressivement leurs stratégies tant bien que mal aux nouvelles conditions. Ainsi, sur le plan des méthodes agricoles, on peut noter l'adoption de mesures anti-érosives, l'intensification des méthodes de conservation des eaux et des sols, le renforcement des relations entre l'élevage et la production végétale, le développement de l'agro-foresterie, l'amélioration de la gestion de la fertilité, etc.

Les résultats quantitatifs et qualitatifs atteints ont prouvé que ces exploitations paysannes familiales constituent la clé de la prospérité économique, de la solidarité sociale et de la gestion durable des ressources locales.

Malgré ces performances et la très grande prépondérance de cette agriculture paysanne familiale sur l'ensemble du territoire, l'attention semble portée sur le développement des grandes exploitations. Diversement appelés « agro-businessmen ou nouveaux acteurs », les promoteurs de ce nouveau type d'agriculture se recrutent parmi les salariés, les promoteurs économiques et les hommes politiques. Leurs actions qui portent sur la création de fermes ou d'exploitations de très grandes dimensions (50 voire 200 à 400 ha) s'observent dans la plupart des régions du pays où les ressources naturelles sont encore relativement disponibles.

Soutenues par les autorités gouvernementales, ces actions des nouveaux acteurs devront à terme participer à l'intensification et la modernisation de l'activité agricole en vue d'assurer la sécurité alimentaire. En outre, les

nouveaux acteurs devront permettre de par leurs entreprises, l'augmentation de la monétarisation des productions et la compétitivité des produits dans l'espace sous-régional et la mondialisation des échanges.

Mais quelles conséquences cette forme d'agriculture peut-elle avoir sur la petite exploitation familiale et les systèmes agricoles en cours sur le terrain ? Peut-elle constituer une alternative pertinente pour le développement de l'agriculture dans le pays ? Y a-t-il encore suffisamment d'espace utile pour permettre la cohabitation entre ce type d'agriculture et celle paysanne familiale ?

Les avis sont très partagés sur les réponses à ces questionnements. Pour le Ministre d'Etat Salif DIALLO¹, « *le Burkina est riche en terres arables, mais seulement un tiers de ces terres est exploité ; c'est pourquoi, il faut encourager ceux qui ont les moyens et qui veulent les exploiter de le faire. Les petits producteurs pourraient devenir des ouvriers agricoles dans ces grandes exploitations. L'idée poursuivie n'est pas de déposséder ces petits producteurs mais de leur permettre de se faire des revenus complémentaires* ».

Cette recherche sur les nouveaux acteurs se fixe comme objectif de mieux comprendre et d'expliquer le « phénomène » dans la nouvelle politique agricole et sa concrétisation émergente dans la région sud du pays qui semble pour le moment concentrer l'installation de ces derniers. Pour parvenir à ce résultat, l'étude s'est efforcée de :

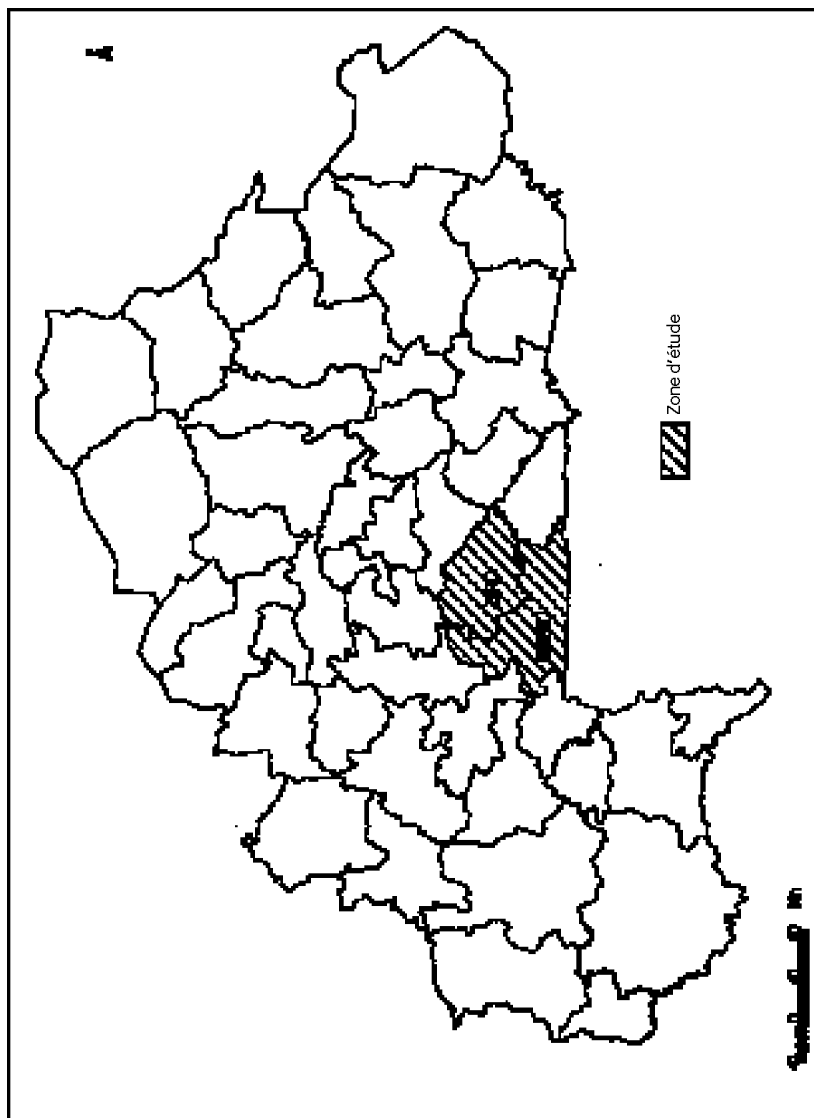
- faire l'état des lieux du « phénomène agro-business » dans la région ;
- apprécier les performances techniques et économiques des fermes ;
- apprécier les effets et impacts de l'intervention des « nouveaux acteurs » sur les principes et pratiques foncières, l'environnement , les groupes vulnérables comme les femmes et les jeunes adultes, etc.

Les résultats atteints sont présentés dans ce document avec leurs propres limites dues essentiellement au caractère pionnier de la thématique. Ils se structurent autour de sept points suivants : le premier présente la problématique et la méthodologie de l'étude, le deuxième traite des caractéristiques socio-économiques de la région, le troisième chapitre discute des facteurs catalyseurs du phénomène ; les quatrième, cinquième et sixième parties s'appesantissent sur la catégorisation des nouveaux acteurs et l'analyse de la performance de leurs activités sur le terrain ; enfin, la septième partie apprécie les impacts et effets sur le milieu écologique et socio-culturel.

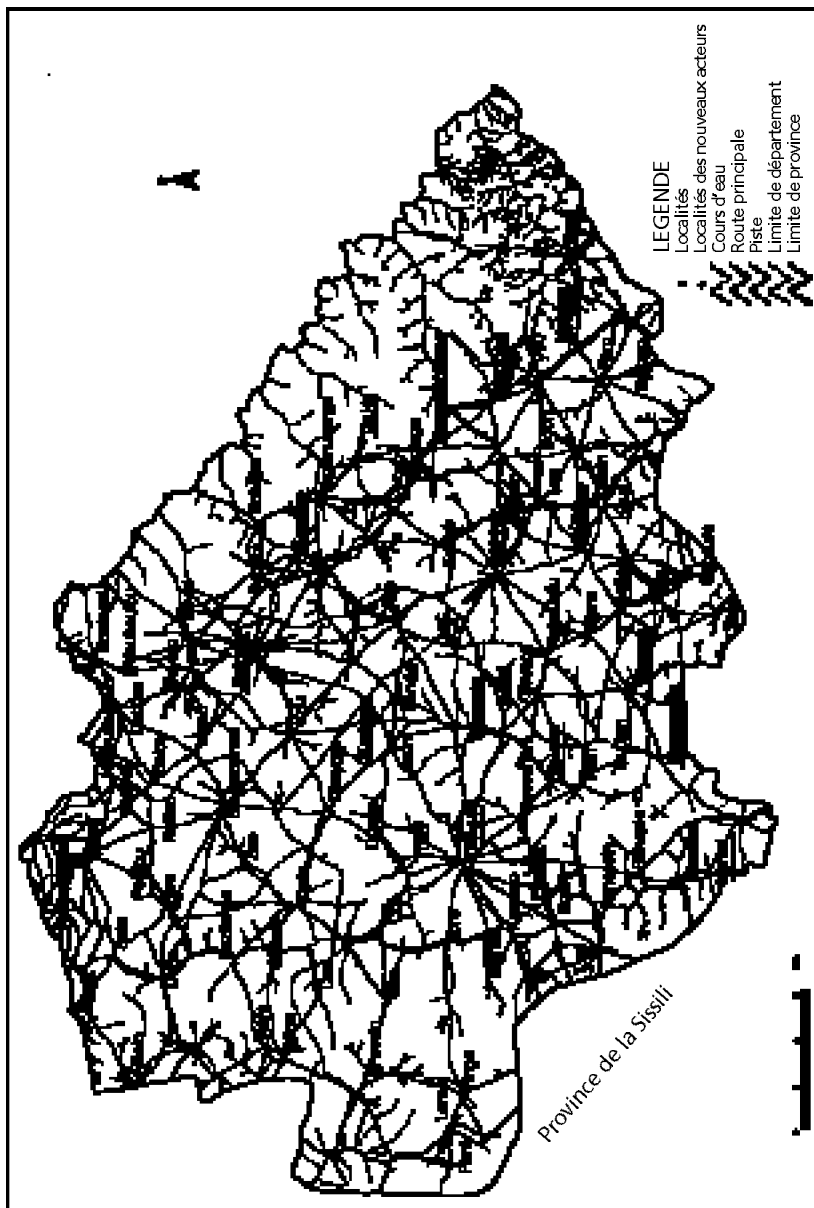
¹ Sidyawa du 11 novembre 2002 : deuxième session ordinaire du Conseil Economique et Social ; le ministre Salif DIALLO face aux conseillers.

Cartes de localisation de la zone d'étude

Carte 1. Burkina Faso : Localisation de la zone d'étude



Carte 2. Burkina Faso, Province du Ziro : Localisation des nouveaux acteurs



Carte 3. Burkina Faso, Province de la Sissili : Localisation des nouveaux acteurs



2. Présentation de la problématique et de la méthodologie

2.1 La problématique de l'étude

2.1.1 Les caractéristiques de l'agriculture traditionnelle améliorée

Au Burkina Faso le secteur agricole reste encore dominé par l'agriculture traditionnelle améliorée tant en ce qui concerne l'occupation des actifs ruraux que des productions destinées à l'autoconsommation et à la vente. L'analyse des politiques agricoles² spécifique à l'agriculture traditionnelle améliorée révèle que les exploitations agricoles ont les principales caractéristiques suivantes :

- une population agricole familiale moyenne qui varie de 6 à 16 membres dans les régions Centre et Ouest ; de 6 à 10 dans la région de l'Est ; et de 5 à 11 dans le Sahel ;
- des superficies cultivées moyennes par unité d'exploitation qui varient de 2,8 ha à 12 ha en région Ouest où il existe des exploitations de plus de 50 ha et disposant des équipements motorisés ; de 1,5 ha à 4 ha en région Est ; de 2 ha à 5,5 ha en région Centre ; et de 2 ha à 3 ha au Sahel.

Dans toutes les régions, les céréales sont prépondérantes en termes de superficie emblavée. A l'Ouest le coton constitue la deuxième culture tandis que dans les autres régions c'est l'arachide qui domine. Les conditions de production se caractérisent par une diversité de situation telles que :

- la fertilité et la disponibilité des terres agricoles ;
- l'équipement et des intrants agricoles ;
- la transformation des produits, des marchés et des prix ;
- l'encadrement et l'organisation paysanne.

L'agriculture traditionnelle améliorée intègre des activités d'élevage. Les productions animales destinées à la grande consommation sont assurées par les ruminants (bovins, ovins, caprins, camelins) et des monogastriques (volailles et porcs). Les conditions de production animale sont caractérisées par : l'environnement socio-culturel, institutionnel et économique ; les ressources et les performances du bétail ; l'accès aux intrants ; l'encadrement et l'organisation des éleveurs.

2 Ousmane Tontorogobo et al, (1997), Contribution au diagnostic du secteur agricole et à la définition d'axes stratégiques de croissance horizon 2000 - 2030 – Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales.

Cette agriculture pratiquée par la quasi-totalité des populations du monde rural cohabite avec l'agriculture de type moderne qui s'observe essentiellement à travers l'agriculture irriguée, les fermes agro-pastorales et les industries agro-alimentaires.

2.1.2 Aperçu sur l'agriculture de type moderne

L'agriculture de type moderne s'observe à travers :

- L'agriculture irriguée qui s'est accélérée après la grande sécheresse des années 1970. L'Etat, avec l'appui des partenaires au développement, a entrepris des programmes d'aménagement de micros et grands barrages afin d'exploiter souvent leurs avals (Vallée du Kou, les plaines de Niéna Dionkélé, de Bazon, etc). La stratégie de valorisation de ces sites a consisté entre autres à installer des producteurs provenant du plateau central trop peuplé. L'agriculture adoptée est de type paysan sur de petites superficies en liaison avec la force de travail familiale et du niveau d'investissement (équipement agricole, intrants). La production a été orientée par l'encadrement (à travers les cahiers de charge) sur le riz, le haricot vert, les tomates puis progressivement vers une plus grande diversification des spéculations (maïs, niébé, arachide, légumes diverses). En dehors de la production exportée (haricot vert notamment) les autres cultures sont confrontées au rapport de prix des produits importés notamment pour le riz et le maïs.
- La création de vergers et de fermes privées par des particuliers dont une bonne partie des promoteurs se recrute parmi les responsables politiques, les fonctionnaires et les promoteurs économiques. L'essentiel des activités de ces vergers et fermes porte sur la plantation d'arbres fruitiers, l'élevage de ruminants et de volaille et la construction de résidences secondaires. Le choix du site d'implantation est plus souvent lié à l'origine ethnique (village d'origine du promoteur) et moins aux facteurs de rentabilité économique des investissements. Le mode de financement des réalisations diffère selon le statut du promoteur. Mais de façon générale, les ressources financières sont d'origine salariale pour les fonctionnaires et de revenus commerciaux pour les promoteurs économiques. Les fonctionnaires, quand ils occupent des « positions avantageuses », réalisent les vergers et fermes par des fonds propres et autres avantages liés à leur fonction. Leurs expériences en dépit des résultats techniques et parfois économiques restent dans une logique de prestige et non économique et financière. Pour la plupart elles souffrent d'une absence de systématisation du projet (conception, réalisation, suivi-évaluation) et leurs résultats ne peuvent aujourd'hui être remontés qu'à travers une enquête approfondie et minutieuse.

- Les industries agro-alimentaires, dont l'expérience la plus significative est celle de la société sucrière dans l'ouest du pays qui a fait l'objet de nombreux travaux de recherche.

2.1.3 La promotion des exploitations privées de grandes dimensions et l'origine de « l'agro-business »

La promotion des grandes exploitations privées a été initiée par le Conseil National de la Révolution (CNR) dans les années 1985. Bien que restée au stade de réflexion, cette tentative semble être à l'origine du retour des fonctionnaires et des promoteurs économiques à la terre. Dans l'objectif d'assurer l'autosuffisance alimentaire, les autorités du CNR avaient entrepris des actions dans le sens de l'intensification et de la modernisation de l'activité agricole. Outre les nombreuses actions d'appui à la promotion de la petite exploitation familiale, la stratégie pour assurer la sécurité alimentaire pour tous les Burkinabé devait être soutenue par la promotion de l'hydraulique rurale et une meilleure valorisation des plaines aménagées. Pour ce dernier aspect, la contribution des promoteurs économiques s'est avérée indispensable pour l'atteinte des résultats escomptés. Les périmètres aménagés tels que la plaine du Sourou ont été retenus pour servir de test à cette initiative. Les opérations devaient porter sur des exploitations d'environ 50 ha à réaliser par des promoteurs économiques à titre personnel et/ou au titre de leur corporation spécifique. Par cette stratégie, les autorités gouvernementales avaient pour objectif l'intensification et la modernisation de l'activité agricole à travers les actions suivantes : l'augmentation de la compétitivité des produits agricoles, la diversification des productions et le développement de l'investissement dans les outils de production qui suppose une amélioration de la monétarisation des productions³.

Le Ministère de l'Agriculture qui était responsable du dossier a organisé de nombreuses rencontres sur la faisabilité de l'activité avec les promoteurs économiques. Ces concertations ont très vite abouti à une adhésion massive des promoteurs économiques dont certains par ignorance de l'importance des investissements à consentir ou par crainte d'être taxés de ramer à contre-courant des mots d'ordre de la Révolution Démocratique et Populaire, s'engagèrent sur des milliers d'hectares. Ces derniers ne tardèrent pas à déchanter dès le premier contact avec le terrain malgré les appuis du gouvernement dans l'acquisition d'une partie de l'équipement comme les tracteurs et autres. En l'absence d'études techniques et économiques préalables, l'impression générale qui s'est

³ Pour atteindre ces objectifs, les promoteurs économiques étaient les plus indiqués car d'une part ils disposent de suffisamment de ressources financières pour faire face aux exigences des systèmes intensifs de production, et d'autre part ils étaient mieux outillés pour intégrer les mécanismes très complexes de négoce et de commercialisation.

dégagée est qu'au lieu que l'activité constitue une source de revenus monétaires pour ses promoteurs, c'est plutôt l'effet contraire qui s'est produit ; en d'autres termes, il fallait être suffisamment riche pour entreprendre de telles activités. Ainsi, face à l'ampleur des questions restées sans réponse, notamment sur les rôles et responsabilités des acteurs (Etat – opérateurs économiques), le financement des exploitations, le choix des systèmes de production, les marchés et les prix, etc., le dossier restera en grande partie au stade de la réflexion.

Sur le terrain pourtant, les actions individuelles dans la concrétisation de l'idée de « fermes agro-pastorales » se sont multipliées. Le phénomène aurait pris tellement d'ampleur dans les années 1990 qu'au moment du diagnostic en vue de l'élaboration de la Politique de Développement Agricole Durable, le concept a refait surface et a été pris en compte dans les grandes orientations⁴. Malheureusement, l'idée n'a pas été appuyée par des stratégies claires si ce ne sont les discours des hommes politiques qui ont certainement eu beaucoup d'impact au niveau des salariés (fonctionnaires) et de certains promoteurs économiques. Il faut également noter qu'au delà des mots, certains hommes politiques à titre individuel ont donné l'exemple en créant ces types d'exploitations dans de nombreuses provinces du pays. Ces facteurs sont-ils à l'origine de l'engouement vers l'activité ? Quelles sont les motivations réelles des nouveaux acteurs ? Quels sont les avantages d'une agriculture de type « agro-business » dans le contexte de la construction d'une intégration régionale politique, économique et sociale qui offre des opportunités de développement du secteur agricole, mais dans un contexte nouveau de compétition et d'avantages comparatifs contraignants et exigeants ? Prenant en compte ces différents constats, la recherche se propose de vérifier les hypothèses suivantes :

- a) Une agriculture moderne de type « agro-business » pour quoi faire ? Prestige des dirigeants politiques et des opérateurs économiques ou opportunité réelle de développement du secteur agricole ?
- b) L'orientation stratégique vers ce type d'agriculture prend-elle en

4 La politique agricole actuelle exprimée dans l'émergence et le renforcement des nouveaux types de producteurs ouverts à l'économie de marché et au progrès technique s'inscrit dans le Document d'Orientation Stratégique (DOS) à travers les points suivants :

- Le développement de l'économie du marché ;
- La monétarisation de l'économie rurale ;
- Le desserrement des contraintes des exploitations agricoles ;
- L'amélioration de la gestion des ressources naturelles et l'appui à la professionnalisation des différents acteurs ;
- L'amélioration de la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté ;
- La création d'un cadre favorable à l'initiative privée et le recentrage du rôle de l'Etat.

compte les contraintes et les avantages comparatifs sur les productions végétales, animales et forestières à l'échelle sous-régionale ?

- c) La politique agricole actuelle assurera-t-elle aux « nouveaux acteurs » un cadre de sauvegarde et d'appui notamment en ce qui concerne :
- la sécurité foncière des exploitations agricoles ;
 - la saisine des investissements financiers importants dans la phase de démarrage des activités ;
 - l'appui-conseil pour la mise en œuvre des systèmes de production performants, la formation des nouveaux acteurs et de leur personnel permanent, la gestion des fermes et la recherche des marchés internes et externes.

Quel avenir pour la petite exploitation familiale qui concerne la quasi-totalité des populations du monde rural face à l'expansion de ce type d'agriculture ?

2.2 La méthodologie de l'étude

Bien que le phénomène de « l'agro-business » concerne la plupart des régions où les ressources naturelles sont encore relativement disponibles, la présente recherche a été centrée dans le sud du pays, particulièrement dans les provinces de la Sissili et du Ziro (cf. cartes de localisation). Le choix de cette région se justifie pour les raisons suivantes : la proximité de la ville de Ouagadougou (située à environ 100 km), la relative accessibilité de la zone qui expliquerait le flux actuel des « nouveaux acteurs », l'hétérogénéité des acteurs en présence, pour ne citer que ces paramètres. Compte tenu de la nature pionnière de l'étude, ces facteurs constituent des atouts importants pour fournir des données essentielles sur le phénomène des « nouveaux acteurs » en cours dans le pays depuis ces dix dernières années.

A ce titre la recherche s'est efforcée : i) de faire l'état des lieux à l'échelle de deux provinces où le phénomène est relativement prononcé, ii) d'évaluer les performances techniques et économiques des fermes créées ou en cours de création, iii) d'apprécier les effets et impacts, iv) d'évaluer les limites et les potentialités des services administratifs et techniques à apporter un appui-conseil dans la promotion de ces exploitations de grandes dimensions.

Pour atteindre les résultats, une méthodologie en quatre étapes est proposée pour collecter et analyser les données relatives aux différentes problématiques de l'étude. Ce sont :

2.2.1 Appréciation de l'ampleur du phénomène dans la région et caractérisation des « nouveaux acteurs »

Qui sont-ils ? Combien sont-ils ? Dans quelles localités de la région sont-ils localisés ? Pourquoi ? Des réponses à ce questionnement sont indispensables pour atteindre les objectifs assignés à l'étude. En effet, de l'analyse de la documentation collectée auprès des services techniques, de même que les entretiens avec certaines personnes ressources, c'est surtout dans la province du Ziro que les « nouveaux acteurs » sont plus concentrés. Leur nombre serait pour le moment très faible dans la province de la Sissili. Il faut néanmoins souligner que le seul critère de caractérisation des « nouveaux acteurs » retenu par la communauté de base et les services techniques est la dimension de la « ferme ». Ainsi, toute personne à qui l'on a attribué un « champ⁵ » de plus de 30 ha est considérée comme « nouvel acteur ou agro-businessman ».⁶

Dans le cadre de cette recherche et à travers les différents échanges, nous avons convenu de considérer comme « nouveaux acteurs », toutes les personnes dont les principales sources de revenus sont non-agricoles et qui s'intéressent aux domaines de la production agro-sylvo-pastorale comme activité secondaire et possèdent une exploitation dont la superficie est égale ou supérieure à 2 ha⁷.

Pour collecter ces données, il a été procédé à un inventaire dans les provinces du Ziro et de la Sissili sur la base de fiches d'enquête qui ont généré entre autres les informations suivantes : l'identité du nouvel acteur, sa catégorie sociale, la superficie totale/superficie exploitée, la localisation de l'exploitation, le statut du cédant de la terre, l'année d'acquisition, le mode d'acquisition, les conditions d'acquisition, les types d'investissement et d'activités réalisés.

5 Tout au long des échanges, les personnes ressources rencontrées dans leur expression parlent surtout de champ en lieu en place de ferme ou d'exploitation agricole.

6 On a remarqué également que dans les fiches de recensement, la catégorie sociale de l'individu semble être prise en compte. C'est ainsi que les ministres, les fonctionnaires d'un certain rang se sont vus affectés 100 ha.

7 Par rapport au centre d'intérêt de l'étude, les exploitations inférieures à deux hectares ne sont pas pertinentes pour bien cerner ce phénomène de l'agro-business. De plus, un pourcentage élevé de fonctionnaires présents dans la région de l'étude en raison des facilités d'accès à la terre et des conditions idéales de production s'adonnent à l'activité agricole sur des superficies généralement voisines à deux hectares sans pourtant s'assimiler aux nouveaux acteurs. Il en est également des exploitants saisonniers qui viennent généralement des provinces du centre du pays (Ouahigouya, Bam, Sanmentenga, etc) pour exploiter les terres uniquement à des fins d'autoconsommation.

2.2.2 Analyse des pratiques foncières et leur évolution dans la région d'étude

L'analyse des pratiques foncières constitue l'une des premières étapes importantes de cette recherche et permet de mieux comprendre les différents droits, l'exploitation et la gestion du foncier dans la zone. En effet, dans la plupart des localités du monde rural burkinabé, les règles et principes de gestion traditionnelle sont toujours en vigueur malgré l'existence des textes sur la Réorganisation agraire et foncière. De ce fait, les transactions foncières entre autochtones « propriétaires terriens » et les « nouveaux acteurs » sont essentiellement fondées sur les règles traditionnelles de la tenure foncière. Pourtant en règle générale, la gestion traditionnelle du foncier est régie par certains principes tels que : l'interdiction pour un individu de s'approprier la terre, l'interdiction pour tout demandeur de terre de planter des arbres ou de disposer des arbres fruitiers existants sur les terres concédées, etc. Théoriquement ces principes n'autorisent pas les actions entreprises ou envisagées par les « nouveaux acteurs » telles que les activités d'arboriculture, la délimitation des domaines et la formalisation des accords, etc.

Afin de mieux comprendre les pratiques en cours, il a été nécessaire de collecter les données sur : les principes traditionnels de la tenure foncière notamment, les acteurs impliqués au niveau local et leur rôle, les modes traditionnels de cession des terres, les actions interdites et autorisées sur des terres concédées, les droits des « nouveaux acteurs » et ceux des « propriétaires terriens » sur les terres concédées, etc.

Cette analyse s'est faite à travers des entretiens semi-structurés avec :

- Les intermédiaires villageois (les portes d'entrée des nouveaux acteurs dans la communauté de base) entre les demandeurs et les cédés.
- Les responsables coutumiers (chefs de village, chefs de terre, notabilités).
- Les organisations paysannes dans les villages.
- Les responsables et agents de certains services techniques.
- Les migrants, etc.

2.2.3 Évaluation des performances des techniques agricoles et de la rentabilité économique des activités⁸

L'analyse de ces performances s'est basée sur la collecte et le traitement des informations relatives aux aspects suivants :

- Dans le domaine de la production agricole (les techniques agricoles, les semences, les engrais, les pesticides, les productions, les rendements, etc).

⁸ Cette analyse s'est faite sur la base d'un échantillon établi à partir des données des fiches d'inventaire.

- Dans le domaine de la production animale (les espèces animales, la gestion du troupeau, la production de viande, la production de lait, la production du fumier, etc).
- Dans le domaine de la production forestière (les espèces forestières, les productions de bois de chauffe, de bois d'œuvre, de fruits, etc).
- Dans le domaine des aménagements des infrastructures (les bâtiments d'habitation et de ferme, les aménagements anti-érosifs, l'adduction d'eau, l'électrification, les clôtures, etc) et des équipements (équipements agricoles proprement dits et autres équipements de production).

Ces informations ont permis de simuler les comptes d'exploitation estimatifs⁹ pour apprécier les échelles d'investissements réalisés par les nouveaux acteurs dans le but d'avoir une idée approximative de la rentabilité économique et financière des activités économiques menées.

2.2.4 Appréciation des effets des activités des « nouveaux acteurs » sur l'environnement et le milieu socio-culturel

L'implantation des « nouveaux acteurs » dans la région et la nature des activités qu'ils mettent en œuvre ont inéluctablement des répercussions sur l'état de l'environnement, les systèmes actuels de production agro-sylvo-pastoraux et les modes de vie socio-culturels des groupes en présence.

- Au plan environnemental, l'accent est mis sur l'incidence de la création des fermes sur la gestion durable des ressources naturelles (sol, végétation, eau et faune). Cette appréciation s'est basée sur l'analyse des techniques culturales appliquées et les mesures correctives adoptées par les nouveaux acteurs sur le terrain.
- Au plan économique, l'analyse a tenté d'apprécier les tendances sur la rentabilité financière des actions entreprises par les nouveaux acteurs.
- Au niveau socio-culturel, l'attention a porté sur les rapports entre les différents acteurs et leurs effets sur les pratiques locales.

⁹ De façon générale, les promoteurs n'ont pas un système de suivi systématique qui leur permet de disposer les données sur les investissements et les activités menées. Cette situation nous a amenés à reconstituer les données afin d'estimer les comptes d'exploitations.

3. Les caractéristiques socio-économiques de la région

Sur le plan administratif la région d'étude couvre deux provinces: la Sissili et le Ziro situées respectivement à 100 et 140 km de Ouagadougou. Avant le nouveau découpage administratif du Burkina Faso (loi n° 10/96/ADP du 24/04/1996 portant sur la création et la dénomination de 15 provinces), cet ensemble de 12.504 km² s'étendait sur une seule entité administrative constituée par la Sissili. Au plan de la caractérisation économique des régions, les deux provinces appartiennent à la région de planification du Centre-Ouest qui comprend les provinces de la Sissili, du Ziro, du Sanguié et du Boulkiemdé avec la localité de Koudougou comme chef-lieu.

Au plan agro-écologique toute la région est située dans la zone sud-soudanienne, où la pluviométrie annuelle moyenne est généralement supérieure à 900 mm. Ce type de climat est caractérisé par deux saisons : une saison sèche qui s'étend de mi-novembre à mi-avril, et une saison humide qui s'étend de mi-juin à mi-septembre. Cette abondance des précipitations conjuguée à la diversité et à la nature des sols a favorisé le développement d'une végétation riche en essences. Les formations végétales sont composées de savanes arborées et boisées, de forêts claires et de galeries forestières le long des cours d'eau. Comparativement à la région du Plateau Central, les terres agricoles et les pâturages sont encore relativement abondants et les possibilités d'extension de l'agriculture sont importantes. Outre ces aspects agro-écologiques, la région d'étude se caractérise par les facteurs suivants :

3.1 Une démographie dominée par les populations autochtones

Originellement toute la région est occupée par les Nuni qui appartiennent au sous-groupe Gourounsi. Mais avec la poussée migratoire entamée depuis les années 1973-74 et en raison de la persistance des années de sécheresse et de la dégradation de plus en plus marquée des ressources naturelles, on note dans toute la région une diversité des groupes sociaux, constitués en plus des autochtones par les Peulh, les Gourmantché, les Mossé, etc. Les populations migrantes mossé qui sont les plus nombreuses sont originaires des provinces du plateau central (Bam, Yatenga, Sanmatenga, Namentenga, Kadiogo, Bazèga, Passoré, etc.). Ils sont suivis par les peulhs qui représentent plus de 15% de la population résidente. L'arrivée massive des migrants dans la zone s'est faite en deux étapes : une première étape avec l'intervention de l'Etat, dont

l'objectif a été de décongestionner la région centre du pays devenue trop exigüe pour les populations trop nombreuses. Cette première étape est marquée par l'aménagement et l'installation de colons dans les vallées des Volta notamment dans la région du département de Fara pour la province de la Sissili. Quant à la seconde étape, elle s'est faite de façon désorganisée et sans intervention aucune des services de l'Etat.

Aujourd'hui, dans la plupart des villages de la région, les migrants sont plus nombreux que les autochtones. Cette situation est due au fait que les premiers migrants se sont sédentarisés depuis plus d'une vingtaine d'années d'une part et le flux important des nouveaux arrivants reste constant jusqu'à nos jours d'autre part. Par exemple, la province du Ziro à elle seule a enregistré courant 2002 plus d'un millier de ménages en provenance des localités de la région centre du pays. Ainsi, ils ont parfois créé leurs propres hameaux de culture devenus des « villages administratifs » munis des infrastructures de base comme les écoles, les dispensaires, etc. Dans certains villages, les plus anciens passent progressivement aux affaires et sont responsables de groupements d'intérêts économiques.

Cette poussée démographique et l'importance de plus en plus croissante du cheptel ont commencé à entamer lentement mais sûrement les potentialités en ressources naturelles de la région. Ces deux facteurs sont à l'origine des nombreux conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la zone. Il faut cependant noter que les densités restent relativement faibles par rapport aux autres régions du pays avec 21,5 hab./km² pour la Sissili et 23,2 hab./km² pour le Ziro.

3.2 Un pouvoir traditionnel omniprésent

Malgré l'hétérogénéité des groupes en présence, l'organisation sociale est dominée par celle des groupes autochtones. Dans presque tous les villages traditionnels (à l'exception de ceux créés par les migrants) le pouvoir politique est géré par les Nuni. Les chefs de village sont chargés de l'administration quotidienne, la gestion et l'arbitrage des conflits d'ordre social des habitants du village et de ceux des hameaux de culture qui sont sous leurs autorités. Ils sont généralement assistés par les sages constitués par les chefs des différents lignages et les responsables des quartiers. Sur les questions de développement du village, les migrants participent aux échanges à travers leurs différents chefs constitués généralement par le plus ancien à s'installer dans la localité.

Quant à la gestion du foncier et des autres ressources naturelles, elle est assurée par un chef de terre. Investi de pouvoirs religieux mystiques, il est chargé de la médiation entre les ancêtres et les vivants. Dans beau-

coup de localités et pour des raisons diverses (faiblesse de la population autochtone par exemple) le pouvoir politique et celui religieux sont assumés par une même personne.

Au niveau des populations migrantes, l'organisation sociale est légère et tient compte de leurs intérêts. A cet égard ils sont organisés soit autour de responsables d'ethnie, soit autour de responsables religieux, ou encore de groupements socio-économiques et ménagent au mieux l'équilibre social. Compte tenu de leur pouvoir économique généralement plus important que les autochtones, ils sont incontournables dans les prises de décisions.

3.3 Une économie handicapée par la faiblesse des infrastructures socio-économiques

Sur le plan économique l'agriculture est l'activité dominante. Les cultures vivrières occupent la première place avec plus de 160.000 ha des terres emblavées. Les spéculations portent principalement sur les céréales et les tubercules constitués par les ignames, la patate douce, etc. On note également le développement des cultures de rente avec le coton, le soja, le niébé, l'arachide et le tabac avec plus de 80.000 ha de terres emblavées. Outre la production végétale, l'élevage constitue une activité importante dans l'économie de la région. Le cheptel est représenté par plus de 160.000 têtes de bovins, 482.000 petits ruminants, 19.000 porcs, 19.000 asins, etc. Les pâturages sont encore relativement abondants avec d'énormes possibilités d'aménagement de zones de parcours.

Cependant, toutes ces potentialités sont aujourd'hui très faiblement valorisées à cause de la quasi-inexistence des infrastructures de base. La plupart des localités de la région sont enclavées, ce qui ne facilite pas les échanges et donc le développement du secteur commercial. Cette situation explique également en partie la faible productivité de l'agriculture. De même, le nombre très limité des infrastructures d'appui à la promotion de l'éducation, de la santé et de la formation professionnelle est à l'origine des conditions de vie précaires des populations.

4. Les facteurs catalyseurs du phénomène agro-business dans la zone

La création d'exploitations de grandes dimensions n'est pas une activité nouvelle dans la région sud du pays. Déjà dans les années 1980 on en dénombrait quelques unes dans la province de la Sissili, notamment dans les localités de Fara et de Poura. Egalement autour des années 1990, des concessionnaires de zones de chasse seront autorisés par l'Etat à s'installer sur de très vastes superficies de forêt en vue de développer le tourisme d'observation et la chasse sportive. Mais depuis les cinq dernières années, le phénomène de création d'exploitations de grandes dimensions pour des activités diverses a pris des allures très inquiétantes. Rien que pour ces trois dernières années, les deux provinces du Ziro et de la Sissili ont enregistré plus d'une centaine de créations de « fermes individuelles » dont certaines s'étendent sur plus de 150 hectares. Trois facteurs semblent être à l'origine de ce « boom » agro-business dans la région. Ce sont :

4.1 L'évolution des principes et pratiques dans les transactions foncières

L'idée fondamentale du système foncier traditionnel est que l'on ne peut s'approprier que ce qui résulte du travail créateur de l'homme. La terre n'étant produite par personne, elle n'appartient à personne, mais à la « nature » ou à « un dieu » ou à des génies ou des esprits. Suivant cette perception les hommes ne peuvent avoir que des droits d'exploitation ou d'usage et on ne refuse jamais de la terre à celui qui en demande pour subvenir à ses propres besoins. Malgré cette perception, il apparaît de plus en plus dans le monde rural que la terre fait l'objet d'appropriation sous des formes diverses. La plus répandue et la plus ancienne est la transmission successorale ou l'héritage de père en fils des droits d'exploitation et d'appropriation de la terre. Cette forme d'appropriation concerne l'ensemble des terres mises en culture et les défriches. Dans la région d'étude, seuls les autochtones sont habilités à léguer leur patrimoine à leurs progénitures. Les droits transmissibles se font dans la lignée du premier occupant reconnu comme membre de la famille « propriétaire des terres ». A ce titre, la notion d'occupation constitue un élément essentiel dans l'acquisition et l'appropriation des terres dans les principes traditionnels de gestion du foncier. Ainsi, occuper une terre, c'est d'abord le fait de marquer la présence d'un individu ou d'une collectivité sur le terrain ; c'est-à-dire le fait de s'installer sur une terre et de la délimiter ; c'est ensuite le fait de transformer fondamentalement la physionomie du terrain, c'est-à-dire la mise en valeur (Messanvi Foli, 1982). Suivant ces pratiques, connaître le véritable propriétaire d'un terrain dans la région,

c'est retrouver celui qui l'a mis en valeur. Un fait important dans les formes d'appropriation est qu'il ne s'agit pas de « propriété privée individuelle ». Le patrimoine appartient au lignage dont le chef organise la gestion en collaboration avec les différents membres. Outre la procédure de l'héritage, l'accessibilité aux terres est un droit direct par filiation patrilinéaire. Par ce principe, les filles et les fils résidents ont le droit d'exploiter les terres lignagères.

Avec le phénomène de création des exploitations de grandes dimensions dans la région, il émerge de plus en plus de nouvelles formes d'appropriation des droits d'accès aux terres qui sont complètement en rupture avec les principes traditionnels de gestion du foncier tels que : l'interdiction de planter des arbres sur des terres concédées, la formalisation des droits acquis, etc. A cet égard, les pratiques en cours sont assez ambiguës ; pour les autochtones « propriétaires des terres », il n'a jamais été question de vente de terres : « *nous n'avons jamais vendu nos terres et les nouveaux acteurs non plus, n'ont jamais acheté. Si nous acceptons qu'ils plantent les arbres, c'est parce que ce genre d'actions concourent à la protection de l'environnement ; et de toutes les manières ils ne pourront pas les emporter le jour où ils décideront de partir* ».

Or dans les faits, concéder des terres à un nouvel acteur permet au cédteur de se procurer un certain nombre d'avantages, notamment monétaires¹⁰. La pratique est telle que l'acquéreur a une dette infinie envers le cédteur. Mais, le paradoxe dans les transactions en cours entre « propriétaires de terres » et nouveaux acteurs est qu'il n'y a pas de vente ou de marchandisation de terres. Selon Dominique Desjeux, 1982, cette notion (marchandisation ou de vente) exprimerait la transformation de la question foncière avec le développement de l'économie de marché. Elle correspondrait également à la transformation du rapport des paysans à la terre qui devient une marchandise échangeable à partir d'un équivalent général des échanges, l'argent. Or au stade actuel des pratiques sur le terrain, il est difficile d'assimiler à une rente foncière ou un règlement financier les dons offerts par les nouveaux acteurs à titre de reconnaissance aux biens faits rendus par les autochtones. De même, il est malaisé de qualifier « de propriété privée » les domaines acquis par les nouveaux acteurs. Deux éléments semblent expliquer ces constats : d'abord, les acteurs (autochtones comme nouveaux acteurs) sont dans la même logique quant aux principes et règles d'accès aux terres ; ensuite, il n'a été relevé nul part dans la zone des cas de retrait de terres parce qu'un nouveau acteur a refusé de verser une contre partie¹¹.

¹⁰ Dans la plupart des cas l'acquéreur assiste le cédteur en lui procurant par reconnaissance ou sur sa demande des vivres, des équipements (charrue, bicyclette, etc), du cash, etc. Il n'est pas défini de périodicité pour ce type d'appui. Il est spontané et la régularité dépend de la fréquence du nouvel acteur dans la zone.

¹¹ Lire aussi Jeau Marc Gastella, 1982, droit d'usage et propriété privée.

Compte tenu de tout ce qui précède, on peut être tenté de conclure qu'il ne s'agit pas de marchandisation des terres, mais d'une forme « d'aliénation des droits et des pratiques traditionnelles de la gestion du foncier ». Par cette pratique, les populations locales semblent trouver des alternatives pour améliorer leurs conditions d'existence en troquant provisoirement leur prérogative sur une partie de leur patrimoine contre les appuis divers offerts par les nouveaux acteurs (dons en vivres, équipements agricoles, infrastructures socio-économiques, etc.). Bien que regorgeant d'importantes ressources naturelles, l'extrême pauvreté des populations et la faiblesse des équipements socio-économiques expliquent cette attitude d'acception des nouveaux acteurs.

Encadré 1.

Lorsqu'on aborde la question des transactions foncières sur le terrain avec les différents intervenants, deux concepts sont généralement mis en exergue. Celui de « don et de prêt » de la terre. La notion de « don » même évoquée par les autochtones ne traduit pas l'interprétation du sens du terme comme la possibilité de celui qui reçoit de disposer de tous les droits sur l'élément reçu. Or certains des nouveaux acteurs interprètent le concept dans ce sens et cela transparait dans les activités qu'ils mènent et les tentatives de formaliser les accords en vue de s'approprier définitivement les terres concédées. Pourtant, suivant la perception des autochtones, la notion de don n'est pas synonyme de transfert de tous les droits sur les terres concédées. Dans certains contextes et sur consentement des propriétaires fonciers, l'acquéreur peut avoir des droits plus étendus et à durée indéterminée sur une partie des terres concédées. Les propos ci-dessous l'attestent.

« Il nous arrive de donner la terre à une personne qui n'est pas du village. Mais cette pratique intervient seulement dans des conditions bien précises. Par exemple, une personne qui a séjourné pendant un certain temps dans le village et qui décide d'y résider définitivement, on peut lui donner la terre. A condition également qu'il fasse la preuve qu'il est sociable et qu'il peut s'intégrer dans notre communauté. Dans le village nous avons de nombreux migrants qui sont là, d'il y a plus d'une vingtaine d'années dont les enfants se sont mariés avec les nôtres. Ils parlent notre langue le Nuni et ils ont décidé de résider définitivement chez nous. Mais comme ils ont également leurs propres coutumes, on est obligé de faire en sorte qu'ils continuent de les respecter même s'ils ne sont pas chez eux. C'est pourquoi, lorsqu'ils amènent leurs insectes¹² avec eux, nous faisons toutes les cérémonies rituelles afin qu'ils soient acceptés par nos ancêtres. Une fois ces conditions remplies, ils deviennent comme des fils du village. A partir de ce moment, ils disposent des terres qui leur sont concédées dans les mêmes conditions que les autochtones. Ils peuvent planter par exemple des arbres et faire certains de leurs sacrifices tout en prenant soin de nous informer. D'ailleurs c'est parce que nous sommes obligés de nous conformer à l'évolution actuelle des conditions de vie, sinon dans nos traditions et de ce que nous avons appris de nos parents, il n'est pas possible

12 Insectes désignent ici les fétiches, terme que les chefs de terre ne veulent pas employer.

de donner un champ à une personne qui ne réside pas dans le village ; il faut que tu y résides, vives les problèmes du village et participes à son développement.

Il est à remarquer que généralement les gens qui viennent vers nous pour demander la terre, disent toujours que c'est pour la culture du maïs, du sorgho, du niébé, etc. Normalement en dehors de ces spéculations, ils n'ont pas le droit d'entreprendre d'autres activités sur les terres concédées sans l'autorisation préalable des chefs de terre. Mais si par mégarde, ils plantent des arbres par exemple, ils sont convoqués par les coutumiers pour s'expliquer sur les actions entreprises. Mais comme ils ont dû abattre des arbres avant la mise en culture des terres, on ne peut pas leur dire d'arracher ce qu'ils ont planté. Seulement quand ils décident de partir, tous les investissements reviennent de droit au chef de village sans compensation aucune. Egalement, ils n'ont pas le droit de céder les arbres à des tiers, ni de les vendre. C'est également le cas des bâtis (cases et autres) qui ne doivent pas être détruits ni décoiffés. En termes plus clairs on n'a ni vendu, ni donné la terre ; c'est un prêt ».

Les propos ci-dessus montrent que contrairement à l'interprétation que l'on peut faire des concepts utilisés pour caractériser les transactions foncières autochtones / nouveaux acteurs dans la région, il ne s'agit en aucun cas de transfert définitif de tous les droits sur les terres concédées. Cependant, les accords peuvent être scellés sur une durée indéterminée à condition que l'un des acteurs ne transgresse les clauses et/ou les interdits. Ils mettent également à nu le caractère insuffisamment opérationnel de l'outil juridique constitué par les textes portant RAF. En effet, la notion selon laquelle le DFN est propriété exclusive de l'Etat à charge pour lui de la concéder à qui veut l'exploiter est très théorique par rapport aux pratiques du terrain. En tout état de cause les rapports de force en cours sur le terrain ne sont pas en faveur de la puissance publique ou de ce qu'ils présentent ou soutiennent¹³.

4.2 L'émergence des nouveaux acteurs et règles du jeu dans les questions foncières

De plus en plus la question de la gestion du foncier dans la région n'est plus la seule prérogative des anciennes instances locales (les chefs de terre, les chefs de village et les lignages propriétaires fonciers). Il émerge d'autres acteurs aux intérêts souvent divergents qui accélèrent de ce fait le processus de mutation des pratiques et règles locales de gestion des terres. Au nombre de ceux-ci, on peut citer :

Les migrants agriculteurs

Ils sont pour la plupart originaires du plateau central mossi. On distingue deux grands groupes ; un premier groupe constitué par ceux qui sont très anciennement installés (20 à 50 ans) et qui sont pratiquement intégrés

¹³ Lire aussi Philippe Haeringer, 1982.

dans la communauté autochtone nuni. Ils parlent très bien le dialecte du milieu et ils ont des liens de mariage avec les autochtones. Ils sont le plus souvent aux affaires et sont considérés comme les chefs de ceux qui sont arrivés après. Ils participent à certaines prises de décisions et ont pratiquement les mêmes droits que ceux des autochtones dans l'accès et l'exploitation des ressources naturelles. Le second groupe est constitué par les migrants qui sont arrivés dans la zone ces dix dernières années suite à la forte pression sur les terres et la fréquence des aléas climatiques dans le plateau central. Ils seraient les plus nombreux actuellement et chaque année la région enregistre de nouveaux arrivants. Ces derniers sont obligés d'aller vers les villages les plus reculés et les plus démunis en infrastructures socio-économiques (notamment les points d'eau) pour s'installer. En effet la majorité des villages les plus accessibles commencent à s'essouffler et les potentialités s'amenuisent progressivement.

Les agro-pasteurs

Cette catégorie d'acteurs comprend aussi bien les autochtones nuni, les mossi et les peuhls qui constituent le plus important de ce groupe. Certains sont arrivés dans la région, il y a plus de vingt ans à cause de l'abondance des pâturages. Ils disposent souvent d'importants troupeaux de bovins (biens personnels) et s'investissent fortement dans l'agriculture. Les habitats construits avec des matériaux semi-définitifs indiquent qu'ils se sédentarisent. Consommateurs d'espace, ils sont les plus hostiles à l'installation actuelle des « nouveaux acteurs ». Selon eux, ces derniers occuperaient les pâturages et les pistes de parcours des animaux qui permettent d'accéder aux points d'eau et d'éviter les dégâts de champs en saison de pluies. Ils sont de plus en plus confrontés à l'éternel problème de cohabitation avec les agriculteurs et sont les plus concernés par les différents problèmes fonciers rencontrés dans la zone. Outre les agro-pasteurs toute la région est fréquentée par des transhumants saisonniers qui viennent des régions nord et centre du pays. De plus en plus ils sont confrontés à l'étranglement des pâturages et à l'obstruction des pistes de parcours.

Les comités de gestion de la brousse¹⁴

Ces « comités de gestion des brousses » ou « comités de gestion des terroirs » sont de création récente. Ils sont pour l'instant plus nombreux dans la province du Ziro. L'historique de leur émergence est assez confus. Ils existeraient depuis sept ans à Sapouy et seulement trois ans dans certains

14 L'initiative de la mise en place d'organisations au niveau local aurait été impulsée par les projets et programmes de développement, notamment par le PNGT et le PDISAB. Des populations de la région auraient été conviées par ces projets à des ateliers de réflexion et d'échange sur des thèmes divers dont la responsabilisation des communautés locales dans la gestion de leur environnement. A leur retour, des rencontres de restitution auraient été organisées pour partager les acquis et échanger sur les modalités d'application des mesures correctives suggérées. Ces échanges auraient aboutis à la création des comités de brousse dans la région.

villages de la province du Ziro. Ils auraient été créés suite à de nombreuses rencontres de concertation entre les populations autochtones pour mieux gérer les ressources foncières des différentes localités. Ils sont essentiellement constitués par les membres des familles des instances traditionnelles de gestion du foncier (les chefs de terres, les chefs de villages et de quartiers et de leurs plus proches fils). Pour diverses raisons (la bonne connaissance des interdits de la communauté, l'interdiction d'accès aux lieux sacrés pour certaines personnes) les migrants, même d'installation ancienne et les neveux des familles «propriétaires de terre » ne peuvent pas être membres de ces comités. Plus ou moins autonomes, les règles de fonctionnement de ces comités sont différentes d'une localité à une autre. De plus en plus, ces comités jouent un rôle important dans l'attribution physique des terres aux demandeurs.

Selon les localités la forme de l'implication des autorités coutumières varie. Dans certains villages le chef de village et le chef de terre font partie du comité. C'est le cas des comités à Sapouy qui sont constitués par secteurs¹⁵ et des villages où la population autochtone nuni est très peu nombreuse. Dans d'autres villages comme celui de Dianzoe le chef de terre et le chef de village n'en font pas partie. Là, les membres du bureau sont constitués par les petits frères et les fils du chef de terre et du chef de village. Il a cependant été noté que malgré l'existence de ces comités, la décision d'accepter un étranger et de lui concéder une portion du terroir est toujours prise par le collège des sages (chef de terre, chef de village et les personnes âgées de la communauté autochtone). Une fois la décision prise, le comité est chargé de l'attribution physique de la terre.

L'avènement des comités dans la région a également induit des évolutions dans les pratiques et les conditions d'accès aux terres. Par exemple, contrairement aux anciennes pratiques qui consistaient pour le demandeur à apporter lui-même les différents produits (cola, coq, dolo, tabac, etc) pour permettre d'officier aux différentes cérémonies, il lui est loisible de donner l'équivalent en espèce dont le montant est fixé selon les villages. Cet apport intégrerait une forme de contribution aux besoins sociaux du village et les frais de fonctionnement des comités qui sont reversés dans une caisse commune au niveau des institutions financières décentralisées¹⁶. A Sapouy, cet apport varie d'un secteur à un autre ; il est de 10.500 FCFA pour le secteur de Kholiessan (ancien quartier) et de 4.500 FCFA pour Goliessan. A Dianzoe il est de 13.500 FCFA. Dans cette localité, les villageois disent ne pas prendre en compte cette forme de contribution, mais s'il reste un reliquat sur les 13.500 FCFA, le montant est reversé au comité.

¹⁵ Ces secteurs correspondent aux anciens quartiers avant l'organisation territoriale des villages sous la révolution.

Au niveau de l'attribution des terres, la tendance est de limiter la taille des exploitations. Par exemple à Dianzoe, la superficie des terres à concéder ne doit pas excéder 15 ha. A Sapouy, aucun demandeur ne peut bénéficier de plus d'un hectare de terre. Dans cette localité, il est même de plus en plus question de ne pas accepter les grands producteurs dans la zone. Pour les agriculteurs traditionnels, il serait octroyé $\frac{1}{2}$ ha pour tout migrant marié et $\frac{1}{4}$ ha pour les migrants célibataires. Mais de l'analyse des données collectées sur le terrain, ces décisions sont soit très récentes, soit théoriques car la taille des exploitations est nettement supérieure à ces proportions.

Les intermédiaires

Les intermédiaires désignent ici toutes les personnes qui servent en quelque sorte de guide ou de facilitateur dans l'implantation des « nouveaux acteurs » dans la région. Leurs rôles consistent à introduire les demandeurs auprès des sphères de prise de décisions locales. Très bien connus dans les différents milieux, ils ont une parfaite connaissance des pratiques pour accéder à la terre. Une fois les terres acquises par les demandeurs, ils n'hésitent pas à proposer leurs services pour l'exécution ou la supervision de certains travaux (délimitation, défrichement, labours, etc). Pour certains d'entre eux, la pratique constitue une source de revenus qui leur permet d'accéder à certains biens (moyens de déplacement, habitat amélioré, équipements agricoles, etc). Ils constituent également des sources d'information puissantes sur les « nouveaux acteurs » et leurs activités. Ils ont généralement tous les contacts des nouveaux acteurs qu'ils ont eu à appuyer (téléphone, lieu de résidence, etc.). Ces intermédiaires se recrutent aussi bien parmi les membres des familles autochtones, les agents des services techniques que des ressortissants.

Les ressortissants

Il s'agit des fils du terroir qui résident dans les autres localités du pays et qui y reviennent de temps à autre pour diverses raisons. Ils sont soit fonctionnaires, travailleurs du secteur privé ou promoteurs économiques. Certains d'entre eux possèdent des fermes dans leur village d'origine. Conscients des problèmes que pourrait poser l'accaparement actuel des

16 Au-delà de cette forme de contribution, la stratégie des nouveaux acteurs est de se montrer généreux vis à vis des cédants. Ainsi, outre les modestes contributions demandées par les cédants, ces derniers n'hésitent pas à manifester leur reconnaissance sous forme de dons divers en nature ou en espèce. Cette forme d'aide à la population autochtone dure dans le temps et devient en quelque sorte un moyen pour l'acquisition de certaines infrastructures et une source potentielle de revenus. C'est par ce processus que certains ont pu bénéficier d'équipements et d'infrastructures socio-économiques tels que des charrettes, des charrues, des forages, etc. Lorsque le(s) acquéreur(s) occupe(nt) des positions avantageuses, il(s) devient (deviennent) le(s) porte drapeau(x) du village auprès des investisseurs potentiels constitués par les projets, les programmes et les ONG existants dans le pays. Cette complicité assure également une certaine sécurité foncière pour les acquéreurs et expliquerait la quasi-inexistence de conflits liés à l'accès des nouveaux acteurs au foncier et à leurs pratiques qui sont souvent en rupture avec les principes de gestion traditionnelle.

terres par les nouveaux acteurs et les migrants, ils sont souvent à l'origine des mesures à prendre par les populations résidentes pour freiner le phénomène.

Les prestataires en appui-conseil et exécution

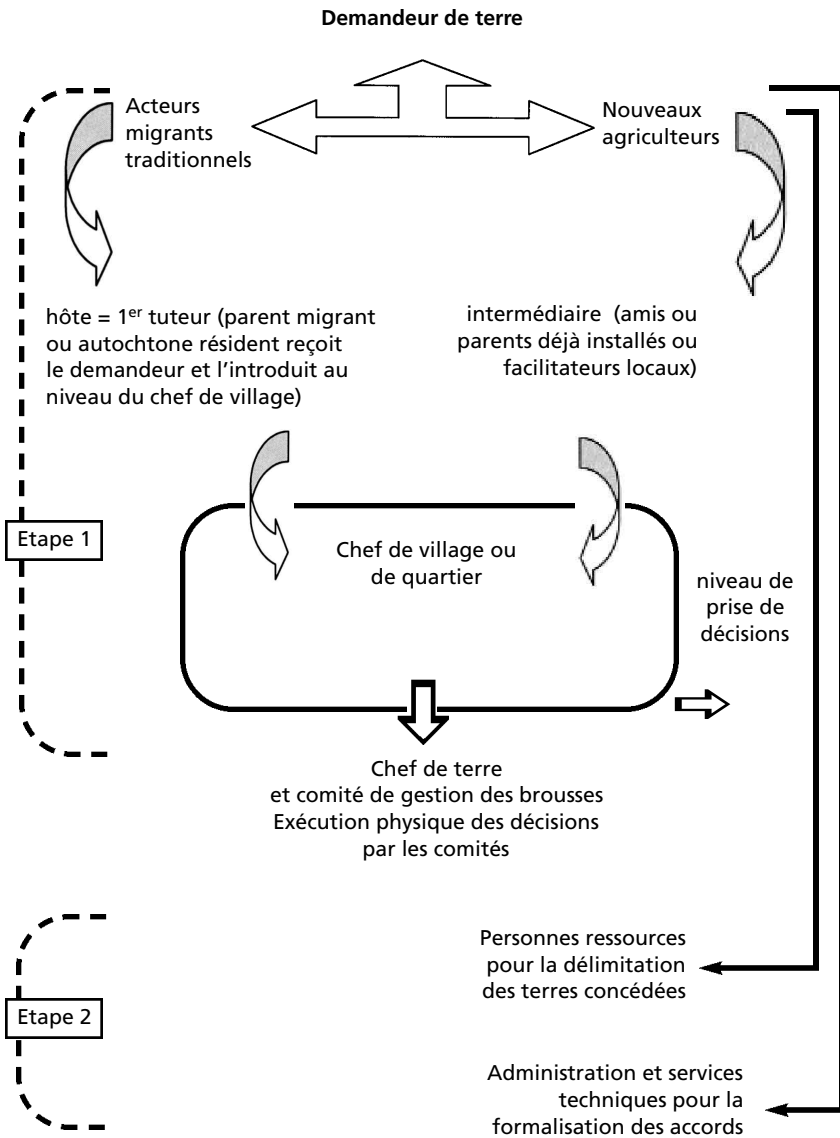
Il s'agit généralement des agents des services techniques ou des jeunes sans emploi de la région. Ils ont une maîtrise de certaines techniques telles que la délimitation des terres concédées, les techniques de plantation et de suivi/entretien des plants, les labours, etc, qui leur permettent de faire des prestations au profit des nouveaux acteurs. Ainsi, une fois la portion de terre déterminée par le comité de gestion de la brousse, la plupart des nouveaux acteurs ont recours à ce type de prestataires pour les opérations de délimitation. Il s'agit d'une opération qui n'est pas formelle et n'a aucune importance pour les cédés, si ce n'est les retombées financières qu'elle peut procurer aux jeunes du village. Cette activité est suivie par les travaux de défrichement partiel ou total des terres concédées. Ceux qui ont plus de moyens procèdent à des plantations d'arbres pour matérialiser l'emprise de leur exploitation. Puis interviennent les autres activités telles que : la plantation d'arbres fruitiers, la mise en culture des terres (maïs, sorgho, niébé), la construction de maisons d'habitation, de magasins d'intrants, la réalisation de point d'eau, etc.

La plupart de ces travaux sont réalisés avec l'appui des populations des villages sous forme de prestation soit de façon individuelle, soit à travers leur organisation (groupement des femmes, des jeunes, etc.).

L'administration et les autres services techniques

Ils sont quelquefois sollicités pour des appuis techniques divers dans l'encadrement des producteurs et la résolution des conflits entre les acteurs sur le terrain. Ils interviennent également pour réprimander les mauvaises pratiques d'exploitation des ressources, notamment les techniques de coupe non autorisées lors des défrichements. Mais, de plus en plus, avec l'installation des nouveaux acteurs, ils sont très sollicités (de façon informelle la plupart du temps) pour la formalisation des transactions foncières entre les acteurs. Il s'agit cependant pour les services techniques et l'administration d'une activité très délicate car la population autochtone est méfiante voire réticente à délivrer les procès verbaux de palabre nécessaire à l'instruction du dossier de formalisation des accords. Les raisons qui sont souvent avancées pour justifier ce comportement sont que la terre a été prêtée et non définitivement donnée. Or le procès verbal de palabre constitue l'un des documents qui annule tous les droits du cédés sur les terres concédées. De même, le comportement de ceux qui ont pu acquérir les titres fonciers n'incite guère à accepter la cession définitive des droits sur les terres (interdiction totale pour les autochtones d'exploiter les arbres fruitiers et d'accéder à certaines

Figure 1. Le processus de concession des terres



réalisations telles les points d'eau situés dans l'enceinte des exploitations). Pourtant, le désir pour les nouveaux acteurs d'acquérir ce premier document dans l'échelle des titres fonciers est accru pour avoir une sécurité foncière suffisante indispensable à la conduite de ce type d'activité¹⁷.

Le schéma des rôles et la place des différents acteurs dans les transactions foncières

Dans les pratiques du processus d'accès au foncier, deux grandes étapes ont pu être identifiées.

- Une première étape au niveau local où les principaux acteurs sont constitués par les instances traditionnelles de gestion du foncier (chef de terre, chef de village)
- Une seconde étape plus formelle dont la référence est principalement fondée sur les réglementations modernes en vigueur.

4.3 La proximité de la ville de Ouagadougou et le désenclavement de la région

La ville de Ouagadougou située à environ 100 km de Sapouy (chef lieu de la province du Ziro) et à 140 km de Léo (chef lieu de la province de la Sissili) est un facteur catalyseur de l'implantation des nouveaux acteurs dans la région sud. Cet engouement sur les terres des localités proches de la ville de Ouagadougou n'est pas un fait nouveau. Tout le péri urbain de la ville est ceinturé par des « domaines » de 600 à plus de 1000 km² appartenant à des particuliers qui envisagent de mener des activités diverses. De nos jours, il est quasi impossible d'accéder facilement à des terres dans ces zones. Outre le péri urbain, les provinces très proches telles que le Bazèga et l'Oubritenga n'ont pas échappé à l'afflux des salariés, des hommes politiques et des promoteurs économiques à la recherche de terre pour des activités diverses. C'est la saturation de ces localités qui explique l'afflux des nouveaux acteurs dans cette région sud du pays. Le phénomène connaît cependant une accélération depuis ces trois dernières années. Les raisons sont liées entre autres au projet de bitumage de la route Ouaga – Sapouy – Léo jusqu'à la frontière avec la Côte d'Ivoire. Cette nouvelle voie va permettre de faciliter l'accès à la région et développer le transport en commun, ce qui facilitera la fréquence des visites des exploitations par leur propriétaire dont certains, pour des raisons professionnelles, ne peuvent que profiter du week-end ou des jours fériés.

¹⁷ Malgré la méfiance des populations certains nouveaux acteurs arrivent par des méthodes très subtiles à leur imposer la formalisation des droits concédés ; certains se présenteraient avec des projets très alléchants pour le village dont la constitution du dossier pour accéder aux financements requiert certains papiers dont le PV de l'arbre à palabre. Par cette pratique ils arrivent à faire établir le PV par certains membres du village. Les mêmes arguments sont utilisés auprès des services techniques compétents chargés d'instruire le dossier de formalisation des droits.

5. Statut et catégorie sociale des « nouveaux acteurs »

Le phénomène de création de fermes agro-pastorales concerne presque toutes les couches socio-professionnelles considérées comme relativement aisées du pays. Sans qu'aucun indicateur économique ne puisse justifier cet engouement sur le processus actuel de cumulation de la terre par les salariés et les promoteurs économiques, on constate depuis les années 1985 que les burkinabé sont de plus en plus friands du foncier¹⁸. Le phénomène qui semblait se limiter aux zones urbaines avec les acharnements sur les parcelles d'habitation s'étend de nos jours aux terres rurales. Ainsi, il n'est pas rare d'entendre des propos du genre « *j'ai une parcelle par ci, deux parcelles par là et une ferme de trente hectares dans telle localité, etc.* ». La principale « qualité » des acteurs de ce phénomène est de se procurer le maximum de terre possible sans pourtant disposer des moyens financiers nécessaires pour la mise en valeur. Suivant leur stratégie, il faut se procurer d'abord les terres et le reste viendra avec le temps¹⁹. Par cette pratique, la terre apparaît de plus en plus comme une « richesse contemplative », une sorte d'épargne, un indicateur de fierté pour ceux qui en disposent dans tous les quatre coins du pays. La capitalisation dans le domaine de l'agriculture n'est donc pas seulement l'affaire de ceux qui ont les gros moyens pour investir mais aussi celle de ceux qui ont la capacité d'accéder aux terres.

Ces différents facteurs expliquent la diversité des acteurs concernés dans le processus actuel de création de fermes agro-sylvo-pastorales dans la région de l'étude. Pour mieux les caractériser, nous les avons regroupés en six catégories.

- **Les agents de l'Etat (AE)** : communément appelés « fonctionnaires » ; cette première catégorie regroupe les administrateurs civils qui ne sont pas à des postes de commandement, les agents et chefs de service des différents ministères (principalement des médecins, des chercheurs,

¹⁸ Cette attitude des salariés et des hommes politiques serait liée aux expériences vécues sous la révolution d'août 1983. En effet, certains grands fonctionnaires ou hommes politiques sont retrouvés un jour sans « abri » lorsque l'administration fut obligée de les déloger des maisons de fonction qu'ils occupaient depuis plus de quinze ans voire davantage pour certains. Egalement, les déagements de la fonction public de certains agents et cadres pour diverses raisons ont eu des impacts sur les comportements des uns et des autres. Le salaire n'est pas une garantie et il est nécessaire de diversifier les sources de revenus.

¹⁹ Cette attitude fait que de nombreuses personnes ne respectent pas les délais fixés pour la mise en valeur lors des attributions des terrains. Ainsi, après l'expiration de ces délais, on assiste à des retraits de parcelles qui entraînent des tensions sociales entre les citoyens et les autorités.

des ingénieurs et agents de l'agriculture, de l'environnement, des ressources animales, des comptables, des enseignants du primaire, du secondaire et du supérieur, des agents du trésor, etc), les corps habillés (police, douane, armée nationale, gendarmerie). De façon générale, la base principale de leur capacité financière est constituée par leur salaire versé mensuellement par la fonction publique. Parallèlement à ce revenu, certains parmi eux arrivent à améliorer leur assise financière à travers des prestations diverses (appui/conseil aux projets de développement, conduite d'études diverses, prestations dans le privé, etc). Ils sont actuellement les plus nombreux et représentent 40% des acteurs concernés.

- **Les agents des services para-publics (PP)** : ils représentent environ 5% des nouveaux acteurs recensés dans la zone. Ce sont essentiellement des agents des sociétés d'Etat, des projets et programmes de développement. Compte tenu du statut de leur structure employeuse, le revenu salarial est légèrement supérieur à celui des acteurs du groupe précédent. Dans la plupart des cas, ce sont des contractuels ou des fonctionnaires détachés auprès des sociétés d'Etat.
- **Les salariés du secteur privé (SP)** : cette catégorie regroupe les travailleurs des Agences financières, des sociétés de transport et de transit, de l'aéronautique, etc. Leur capacité financière en termes de traitement salarial est nettement plus élevée que celle des agents de services de l'Etat et des institutions para-publiques. Ils représentent environ 14% des « nouveaux acteurs ».
- **Les promoteurs économiques (PE)** : sont classées dans cette catégorie, toutes les personnes qui ont constitué des entreprises et/ou ont des actions importantes qui leur procurent l'essentiel de leurs revenus. Il s'agit des commerçants, des entrepreneurs en bâtiment ou en construction de route, les directeurs généraux des institutions financières et des assurances, les architectes, etc. Ils représentent 19% des nouveaux acteurs et viennent en seconde position après les agents de l'Etat. Leur capacité financière est importante.
- **Les hommes politiques (HP)** : dans cette catégorie sont regroupés des ministres en fonction ou non, les députés en fonction ou non, les autorités administratives au niveau des provinces (Hauts commissaires et secrétaires généraux), les présidents des institutions, des secrétaires généraux des ministères, des chefs de cabinet des institutions, etc. Agents de l'Etat ou promoteurs économiques, ils ont des revenus liés aux fonctions qu'ils assument. Leur statut leur confère également cer-

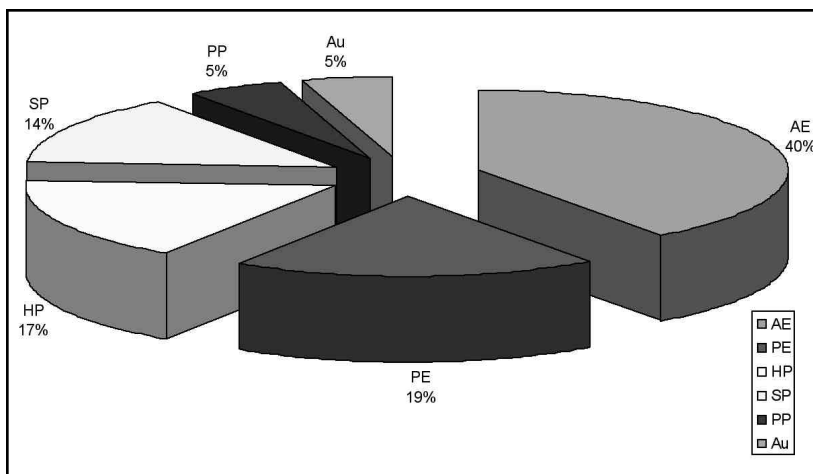
tains égards et avantages auprès des communautés rurales et des services techniques. Ils représentent au total 17% des acteurs concernés.

- **Les autres** : dans cette catégorie, on retrouve les confessions religieuses, les associations locales de développement et les ONG. Ils représentent environ 5% des nouveaux acteurs.

Nbre par province/ Catégorie	Ziro	Sissili	Zone d'étude
Agent d'Etat (AE)	47	3	50
Promoteur économique (PE)	22	2	24
Homme politique (HP)	17	4	21
Salarié du privé (SP)	9	9	18
Agent des services para-publics (PP)	4	2	6
Autre (Au)	6	0	6
Total	105	20	125

Source : fiches d'inventaire de l'étude

Figure 2. Répartition des acteurs par catégorie de la zone étude



6. Estimation de la taille des superficies des exploitations

L'analyse de la taille des exploitations s'est faite sous deux angles : l'estimation de la superficie totale concédée et celle effectivement valorisée à travers la mise en œuvre des activités.

6.1 La description générale de la nature des terres concédées

Les terres concédées aux nouveaux acteurs dans leur grande majorité sont des défriches d'âge différent. La configuration de la végétation des sites montre que pour certains, la dernière année de mise en culture remonte à plus de 20 ans ; d'autres sont par contre des jachères très récentes. Du point de vue de la topographie, tous les types de terres sont concernés par les transactions foncières (terres de bas-fond, de plaine et de plateau). Mais ce sont les terres de bas-fonds et plaines qui sont les plus convoitées par les nouveaux acteurs, où il existe théoriquement les possibilités d'utilisation des voies d'eaux pour les cultures de contre-saison et la production animale.

6.2 L'aperçu des superficies de terres concédées aux nouveaux acteurs

L'information sur la taille des exploitations et la proportion des terres concédées est différente selon les sources et donc difficile à valider. Cette difficulté a été d'abord ressentie lors de la revue bibliographique à travers l'analyse des données contenues dans les rapports des services techniques. Dans cette première source, on pouvait noter que la taille des exploitations pouvait atteindre 350 ha. Par exemple sur un échantillon de 64 exploitations recensées par le service provincial de l'agriculture, on pouvait noter deux exploitations de plus de 300 ha, deux de 200 à 250 ha et treize de 100 ha.

Cette information recoupée auprès de certains acteurs, notamment les peuhls éleveurs, fait ressortir que les superficies concédées sont beaucoup plus importantes et peuvent atteindre 400 à 500 ha. Ces derniers fondent leurs évaluations sur le niveau de rétrécissement des parcours quasiment obstrués par l'implantation des « nouveaux acteurs ».

Au niveau des populations autochtones, notamment les responsables coutumiers directement impliqués dans l'attribution des terres, cette information reste difficile à saisir pour trois raisons :

- D'abord, au moment de l'attribution des terres, aucun outil de mesure n'est utilisé pour s'assurer de la superficie des portions des terres concédées. La détermination de l'espace à attribuer se fait par simple parcours de la « brousse » suivi d'un marquage des limites sur les troncs d'arbres. Lorsque le demandeur a la chance de ne pas rencontrer une exploitation proche de la sienne, il abuse de la générosité des cédés pour acquérir un espace très important. Ainsi, au moment de l'attribution, ni les cédés, ni les demandeurs n'ont une idée exacte des superficies concédées.
- Ensuite, en fonction de la générosité du demandeur et de son acceptation dans la communauté hôte, les terres concédées peuvent être augmentées soit sur sa demande, soit sur la proposition des cédés. Là également, ce sont les mêmes techniques qui sont appliquées que lors de la première attribution.
- Enfin, il n'existe pas de documents écrits permettant à la communauté autochtone de suivre la superficie des terres concédées par type de demandeurs. De ce fait, après quelques années et en fonction du nombre des demandeurs, il devient de plus en plus difficile d'apprécier les superficies concédées et celles encore disponibles.

Au niveau des demandeurs, les informations recueillies sont entachées de nombreuses irrégularités. Conscients du processus d'expropriation des terres de fait au détriment des autochtones, ils redoutent de choquer ces derniers en diffusant ce type d'informations. Mais il faut également noter qu'ils ne disposent pas toujours des informations exactes sur les dimensions de leurs exploitations. Dans la plupart des cas, ils confient les travaux de délimitation à des personnes non assermentées dont les compétences ne sont pas vérifiées. Les informations qui semblent refléter la réalité sont celles relatives aux domaines déjà bornés par les structures compétentes et dans une moindre mesure, les exploitations où les acteurs ont réalisé d'importants investissements.

Face à toutes ces difficultés, plusieurs sources ont été utilisées pour parvenir à l'estimation des données sur les superficies (enquêtes auprès des manœuvres dans les exploitations lorsqu'il en existe, entretien avec les agents qui se sont chargés de la délimitation, échange avec les membres lettrés des familles des propriétaires terriens)²⁰.

20 Compte tenu de toutes les imprécisions qui peuvent faire douter de la fiabilité des données sur l'estimation des superficies concédées, il est souhaitable de les considérer avec beaucoup de réserve. Elles ne sont ni complètes ni exhaustives et elles ne prétendent pas relater la réalité de la situation exacte du terrain. Elles permettent toutefois d'apprécier les tendances en cours sur le terrain.

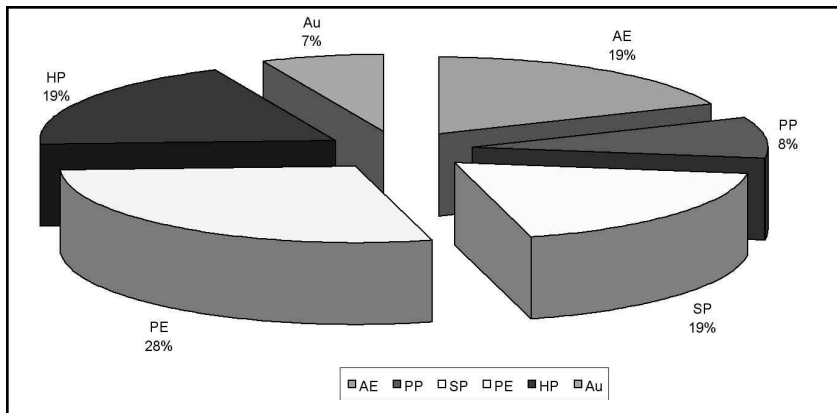
Tableau 2. Répartition des superficies concédées par province et département			
Province	Département	Superficie concédée (ha)	Nombre de personnes concernées
Ziro	Bagata	120	3
Ziro	Cassou	1158	45
Ziro	Sapouy	759	57
Sissili	Biéha	200	2
Sissili	Boura	300	2
Sissili	Léo	584	13
Sissili	To	75	3
Total		3196	125

Source : fiches d'inventaire de l'étude

Tableau 3. Répartition des superficies concédées par catégorie d'acteurs		
Catégorie	Superficie concédée (ha)	Moyenne par acteur (ha)
Agents de l'Etat	599	11,98
Agents des services para-publics	270	45
Salariés du secteur privé	593	34,8
Promoteurs économiques	906	37,75
Hommes politiques	619	29,4
Autres	209	20,09
Total	3196	-

Source : fiches d'inventaire de l'étude

Figure 3. Répartition des superficies concédées par catégorie d'acteurs



6.3 L'estimation des superficies des terres valorisées

La notion de terres valorisées telle que constatée sur le terrain peut être impropre pour caractériser le phénomène en cours tant les situations sont très diverses. En effet dans la plupart des cas, une fois les terres acquises, les demandeurs « nouveaux acteurs » procèdent au défrichement total ou partiel de leur exploitation. Le phénomène est tel que cette pratique confère des droits plus étendus aux nouveaux acquéreurs sur les terres concédées. L'absence d'autres types de réalisations sur les terres défrichées semble confirmer ce constat. Ainsi, on a pu constater que la mise en culture n'est pas systématique sur la totalité des superficies défrichées. Cette situation est plus prononcée au niveau des nouveaux acteurs classés dans la catégorie des agents de l'état. Certains ont entrepris des plantations très mal entretenues d'eucalyptus ou autres arbres fruitiers sur deux ou trois hectares.

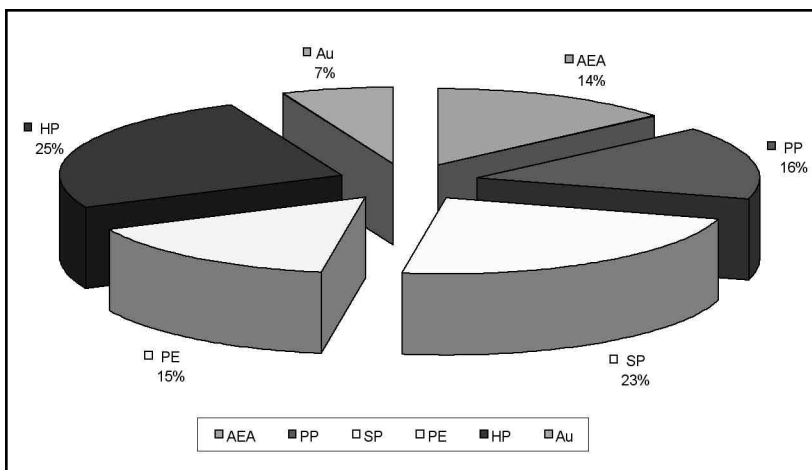
La pertinence des mises en valeur des terres est surtout constatée au niveau des exploitations des « nouveaux acteurs » regroupés dans la catégorie des promoteurs économiques et des hommes politiques. Là également, le pourcentage de ceux qui investissent réellement est très faible par rapport à leur nombre.

Ainsi sur les 3196 ha de terres concédées, seulement 1292 ha de terres ont été exploités. A titre indicatif, la moyenne des terres exploitées par acteur est de 3,56 ha pour les agents de l'Etat, 34 ha pour les agents des services para-publics, 17,47 ha pour les salariés du secteur privé, 9 ha pour les promoteurs économiques, 15,66 ha pour les hommes politiques et 8,4 ha pour les autres.

Catégorie	Superficie concédée (ha)	Moyenne par acteur (ha)
Agents de l'Etat	178	3,56
Agents des services para-publics	204	34
Salariés du secteur privé	297	17,47
Promoteurs économiques	200	8,33
Hommes politiques	329	15,66
Autres	84	8,4
Total	1292	-

Source : fiches d'inventaire de l'étude

Figure 4. Répartition des superficies exploitées par catégorie d'acteurs



7. Données techniques et économiques des exploitations

L'analyse des performances techniques et économiques des exploitations avait pour objectif d'apprécier leur rentabilité par rapport aux autres types d'exploitations, notamment les petites exploitations familiales. Malheureusement, l'exercice s'est avéré très fastidieux à cause de l'absence de données techniques et comptables fiables sur les actions entreprises par les nouveaux acteurs²¹. Pour permettre d'avoir une idée sur les tendances, des enquêtes plus approfondies sous forme d'études de cas ont été conduites dans cinq exploitations retenues sur la base des critères suivants :

- un « nouvel acteur » politique ayant une exploitation agricole de plus de 50 ha avec un fort niveau de réalisation des activités ;
- un « nouvel acteur » opérateur économique ayant une exploitation de 10 à 25 ha avec un faible niveau de réalisation des activités ;
- un « nouvel acteur » opérateur économique ayant une exploitation de 25 à 50 ha avec un niveau moyen de réalisation des activités ;
- un « nouvel acteur » salarié ayant une exploitation d'environ 5 ha ;
- un « nouvel acteur » autre ayant une exploitation de plus de 50 ha.

Pour parvenir au choix de l'échantillon, l'ensemble des exploitations inventoriées a été discriminé en fonction :

- de la taille en termes de superficie totale (moins de 5 ha, de 10 à 25 ha, de 25 à 50 ha, de 50 ha et plus) ;
- des lieux d'implantation dans les départements (faible concentration, moyenne concentration, forte concentration) ;
- des différents statuts des nouveaux acteurs (les salariés, les opérateurs économiques, les politiques, les autres) ;
- des degrés de mise en œuvre des réalisations (faible, moyenne, forte).

7.1 Répartition des exploitations en fonction des superficies par département

Les exploitations agricoles concédées aux « nouveaux acteurs » se répartissent de la manière suivante dans les départements des deux provinces, en fonction des quatre catégories spécifiques déterminées essentiellement par leur dimension en termes de superficie.

²¹ Cette situation confirme une fois de plus que l'objectif poursuivi par les nouveaux acteurs à court terme n'est pas financier. Sinon, il est difficile de comprendre comment on peut consentir de tels niveaux d'investissements sans un suivi rigoureux au plan technique et financier.

Situation dans la province du Ziro

Département de Sapouy

Villages	moins de 5 ha	10 à 25 ha	25 à 50 ha	50 ha et plus	Total
Tiana	5	2	-	-	7
Gallo	3	-	-	-	3
Dianzoé	1	3	-	-	4
Baouiga	1	1	-	-	2
Oubanou	-	-	1	-	1
Néliré	-	2	2	-	4
Tiago	1	3	-	1	5
Napo	3	-	-	1	4
Tiabienne	1	-	-	-	1
Idiou	2	-	-	-	2
Koutara	-	-	1	-	1
Kation	-	1	1	-	2
Sia	2	1	-	-	3
Diarré	-	-	-	1	1
Nébrou	-	1	-	1	2
Zavora	-	1	1	-	2
Kassio	2	1	1	-	4
x	2	-	1	-	3
Total	22	15	7	4	51

Source : fiches d'inventaire de l'étude

Département de Kassou

Villages	moins de 5 ha	10 à 25 ha	25 à 50 ha	50 ha et plus	Total
Cassou	1	-	-	-	1
Lyen	1	12	3	1	17
Sourou	-	3	1	1	5
Bazanwara	-	2	-	-	2
Néviri	-	2	1	2	5
Boudo	-	4	-	-	4
Vrassan	-	1	-	-	1
Kadapon	-	-	-	-	-
Paro 2	-	-	-	2	2
Taré	-	6	-	-	6
Dianzoé	-	-	1	-	1
Total	4	30	6	4	44

Source : fiches d'inventaire de l'étude

Département de Bagata

Tableau 7. Répartition des exploitations agricoles par catégorie de superficie dans les villages du département de Bagata					
Villages	moins de 5 ha	10 à 25 ha	25 à 50 ha	50 ha et plus	Total
Bakata	-	-	-	1	1
Diou	-	1	-	1	2
Total	-	1	-	2	3

Source : fiches d'inventaire de l'étude

Situation dans la province de la Sissili

Département de Bieha

Tableau 8. Répartition des exploitations agricoles par catégorie de superficie dans les villages du département de Bieha					
Villages	moins de 5 ha	10 à 25 ha	25 à 50 ha	50 ha et plus	Total
Néboum	-	-	-	2	2
Total	-	-	-	2	2

Source : fiches d'inventaire de l'étude

Département de Léo

Tableau 9. Répartition des exploitations agricoles par catégorie de superficie dans les villages du département de Léo					
Villages	moins de 5 ha	10 à 25 ha	25 à 50 ha	50 ha et plus	Total
Dabiou	-	-	-	1	1
Binavoro	-	-	-	1	1
Sect5/Léo	-	-	-	1	1
Kayéro	-	-	-	2	2
Léo/commune	-	2	-	-	2
Zoro	-	1	-	1	2
Fido	-	-	1	-	1
Koalaga	-	-	-	1	1
Sissili	-	-	1	-	1
Total	-	3	2	7	12

Source : fiches d'inventaire de l'étude

Département de To

Villages	moins de 5 ha	10 à 25 ha	25 à 50 ha	50 ha et plus	Total
Météo	-	1	1	-	2
Kouri	-	-	1	-	1
Total	-	1	2	-	3

Source : fiches d'inventaire de l'étude

Département de Boura

Villages	moins de 5 ha	10 à 25 ha	25 à 50 ha	50 ha et plus	Total
Poudiéné	-	-	-	1	1
Gomou	-	-	-	1	1
Total	-	-	-	2	2

Source : fiches d'inventaire de l'étude

Dans les deux provinces 67% des exploitations ont une superficie inférieure ou égale à 25 ha. Cette situation paraît surprenante quand on aborde la problématique de grandes exploitations modernes à moins de l'envisager dans une mise en œuvre d'une production végétale de produits dits « riches » comme la production maraîchère et de fleurs. Cette catégorie d'exploitations se concentrent surtout dans la province du Ziro et concernent les agents de l'Etat (cf. catégorisation des nouveaux acteurs). Trois facteurs semblent expliquer cette situation :

- d'abord, le revenu quelquefois trop faible des acteurs de cette catégorie ne leur permet pas de faire face aux investissements très importants (défrichage, labours d'ouvertures, emplois de main d'œuvre suffisante pour la conduite des travaux, etc.)
- ensuite, l'accroissement de leur nombre²² au fil des années a certainement amené les autochtones à réduire la taille des superficies concédées.

22 Leur concentration dans les localités de la province proches de Ouagadougou est liée à la difficulté pour la plupart d'eux de se déplacer facilement sur les sites. Très souvent ils ne disposent pas de moyens propres adéquats pour les sorties sur le terrain. Certains se déplacent dans la zone en empruntant les transports en commun qui ne vont pas au delà des grandes agglomérations de la province telle que Cassou, Sapouy, etc.

- enfin, n'ayant pas un projet bien ficelé au départ, certains hésitent à se faire octroyer d'importantes superficies. Mais lorsqu'ils parviennent à valoriser la première portion octroyée et que la confiance est établie avec les populations autochtones, ils en profitent pour augmenter les superficies des exploitations.

Les grandes exploitations de 25 à 50 ha et plus représentent 33% et sont disséminées dans toute la région. Leur implantation se fait également en fonction de l'accessibilité des sites et de plus en plus de la disponibilité de la ressource terre. En effet, de plus en plus, il faut aller dans les localités les plus reculées pour pouvoir accéder à d'importantes superficies.

7.2 Catégorie et statut des nouveaux acteurs par département

Départements	Salariés	Promoteurs	Politiques	Autres	Total
Sapouy / Ziro	34	9	10	4	57
Cassou / Ziro	25	13	5	2	45
Bagata / Ziro	1	-	2	-	3
Biéha / Sissili	1	1	-	-	2
Boura / Sissili	1	1	-	-	2
Léo / Sissili	11	-	2	-	13
To / Sissili	1	-	2	-	3
Total	74	24	21	6	125

Source : fiches d'inventaire de l'étude

Comparativement aux autres régions du pays, le Ziro et la Sissili disposent d'énormes potentialités naturelles. Les terres étant généralement de qualité égale en fonction des localités, c'est le critère de l'accessibilité qui explique la concentration des nouveaux acteurs. Sapouy, Cassou et Léo sont facilement accessibles à cause du bon état des routes et de la desserte assurée par des sociétés de transport en commun. De même, ce sont ces localités qui disposent d'un minimum d'infrastructures d'accueil (hébergement, restauration, communication, etc.).

Les départements difficiles d'accès ne connaissent pas encore l'afflux des nouveaux acteurs.

7.3 Situation générale de la mise en valeur des exploitations

Tableau 13. Situation du nombre des exploitations par département où différents types d'activités sont conduites

Département	Type d'investissement			Type d'activités			
	Bâtis	Pt d'eau	Aucun	Arboriculture	Production végétale	Elevage	Aucun
Bagata / Ziro	3	2	-	2	3	2	-
Cassou / Ziro	14	4	25	10	20	4	18
Sapouy / Ziro	15	6	40	18	33	2	17
Biéha / Sissili	1	-	-	1	2	1	-
Boura / Sissili	1	-	-	1	2	1	-
Léo / Sissili	11	6	-	12	11	2	-
To / Sissili	2	1	-	3	3	1	-
Total	47	19	65	47	74	13	35

Source : fiches d'inventaire de l'étude

NB : les chiffres dans le tableau indiquent le nombre d'exploitations où existent les types d'investissement consignés dans le tableau et le nombre d'exploitations où des activités de production sont entreprises.

Cette situation permet de voir aisément que les investissements sont pour le moment très faibles sur le terrain. Au total pour l'ensemble des six départements de la zone d'étude, on a recensé seulement 47 exploitations où il existe des bâtis²³ (habitations et magasins d'intrant), 19 exploitations qui disposent d'un point d'eau (forages ou puisards). Au niveau des activités de production, 47 nouveaux acteurs s'investissent dans l'arboriculture et 13 dans la production animale ; c'est surtout au niveau de la production végétale (maïs, sorgho, niébé) que l'action des nouveaux acteurs est perceptible avec 74 exploitations recensées.

Outre les aspects ci-dessus, les données du tableau mettent en exergue également le nombre important d'exploitations, 35 où il n'est entrepris aucune activité économique à l'exception des défrichements réalisés. Cette situation met en exergue la contradiction entre le concept « d'agro-business » qui veut dire « se faire d'importants revenus monétaires à partir de l'agriculture », et le processus en cours sur le terrain qui s'apparente à un accaparement des terres au détriment des populations rurales qui en ont de plus en plus besoin. D'ailleurs dans certains cas, les terres concédées aux nouveaux acteurs sont moins valorisées que celles des petits exploitants familiaux.

23 L'appréciation ne porte pas sur la qualité des investissements qui laisse souvent à désirer. Quelquefois, les bâtis sont souvent dans un état piteux et généralement en matériaux non définitifs.

7.4 Résultats des enquêtes approfondies et études de cas

Les coûts des investissements, les charges de production, les quantités de produits récoltés et les rendements n'ayant pas pu être fournis de façon complète par les nouveaux acteurs, il a été procédé à des estimations sur des bases normatives à partir de l'ensemble des données statistiques collectées sur le terrain. De ce fait, les résultats obtenus restent tout à fait indicatifs, même si les opinions recueillies auprès de certains producteurs tendent à confirmer qu'ils sont très proches de la réalité. Les coûts de base se sont référés aux pratiques du terrain comme suit : défrichement / dessouchage 25.000 FCFA/ha, labour manuel 10.000 FCFA/ha, labour avec culture attelée 15.000 FCFA/ha, labour avec tracteur 25.000 FCFA/ha, semis 7.500 FCFA/ha, entretien culture 12.000 FCFA/ha, récolte 7.500 FCFA/ha. Le prix des intrants et du transport sont ceux du marché au moment de l'étude.

Exploitant n°1 : un nouvel acteur « politique » ayant une exploitation agricole de plus de 50 ha avec un fort niveau de réalisation des activités

Taille de l'exploitation

- Superficie totale : 110 ha – exploitée : 100 ha – défrichée et dessouchée : 100 ha – réserve : 10 ha.

Main d'œuvre

- Permanente : 4 et 5 personnes pour 2002 (formation académique primaire, formation tractoriste, pas de formation technique agricole et gestion d'exploitation) ;
- occasionnelle sous forme de contrat avec les villageois (environ 50 personnes pour les travaux de sarclage et buttage, 50 femmes pour la récolte) travaux post récolte par les permanents ;

Infrastructures

- Forages : 2 en état de fonctionnement ; bonne nappe souterraine
- Bâtiments : 3 dont 2 logements personnels et 1 magasin

Equipements

- 1 groupe électrogène
- 3 charrues tri-disques
- 1 herse
- 1 semoir
- 1 botteuse
- 1 charrette asine
- 2 tracteurs agricoles
- 1 pulvériseur
- 1 multiculteur
- 1 tarare
- 1 remorque

Réalisations

- plantations d'arbres (anacardiens, manguiers, citronniers) ;
- cultures (maïs : 40 ha en 2001 et 60 ha en 2002 ; niébé : 20 ha en 2001 et 40 ha en 2002) ; travaux culturaux au tracteur (labour, semis) travaux culturaux en manuel (sarclage, buttage) , fertilisation minérale sur maïs et niébé ; traitement insecticide sur niébé.

Estimation du compte d'exploitation

Désignations	2000 - 2001	2001 - 2002
Charges d'exploitation	16.360.000	21.876.000
Produits	16.900.000	24.000.000
Marge brute	540.000	2.124.000
Amortissements	2.233.000	2.233.000
Résultat net	- 1.693.000	- 109.000

NB : Voir détails en annexe

Exploitant n°2 : un nouvel acteur « promoteur économique » ayant une exploitation de 25 à 50 ha avec un niveau moyen de réalisation des activités

Taille de l'exploitation

- Superficie totale 30 ha, exploitée 30 ha défrichés et dessouchés.

Main d'œuvre

- Permanente : 1 personne en 2001 et 2 personnes en 2002 (pas de formation agricole spécifique).
- Occasionnelle : sous forme de contrat (femmes pour le semis 6.000 FCFA par ha et 5 à 28 hommes pour le sarclage à 12.000 FCFA par ha ; récolte par journalier à 750 FCFA et nourriture pour les femmes pour le battage du sorgho, travaux post-récolte par les permanents).

Infrastructures

- 1 bâtiment pour logement
- 2 cases rondes pour un permanent
- 1 forage avec pompe manuelle

Equipements

- 1 tracteur (présent uniquement pour les travaux de l'exploitation)
- 1 charrue à disques
- 1 pulvérisateur
- 2 botteleuses
- 1 remorque

Réalisations

- Cultures (2001 : sorgho 26 ha et maïs 3,5 ha ; 2002 : sorgho 15 ha et maïs 15 ha)
- Elevage de 40 bovins.
- Plantation d'arbres (eucalyptus) sur la bordure de l'exploitation agricole.

Estimation du compte d'exploitation

Désignations	2000 - 2001	2001 - 2002
Charges d'exploitation	7.261.000	9.929.750
Produits	3.790.000	4.800.000
Marge brute	- 3.471.000	- 5.129.750
Amortissements	673.000	673.000
Résultat net	- 4.144.000	- 5.802.750

NB : Voir détails en annexe

Exploitant n°3 : un nouvel acteur opérateur économique ayant une exploitation de 25 à 50 ha avec un niveau moyen de réalisation des activités

Taille de l'exploitation

- Superficie totale 20 ha, exploitée 20 ha défrichés non dessouchés.

Main d'œuvre

- Permanente : 8 dont 2 de formation technique agricole spécifique au Mali.
- Occasionnelle environ 20 personnes pour les travaux agricoles.

Infrastructures

- 3 logements pour les permanents (avec l'appui du projet Sassakawa Global 2002).
- 3 installations solaires (avec l'appui du projet Sassakawa Global 2002)

Equipements

- 1 tracteur
- 1 charrue à disques
- 1 remorque

Réalisations

- (néant mais programmées pour la campagne en cours)

Exploitant n°4 : un nouvel acteur salarié ayant une exploitation d'environ 5 ha

Taille de l'exploitation

- Superficie totale 5 ha, exploitée 3 ha (défrichement partiel et plantation d'arbres).

Main d'œuvre

- Permanente : 1 scolarisé sans formation technique agricole spécifique.
- Occasionnelle : en fonction des travaux, 5 à 10 personnes.

Infrastructures

- (néant mais un projet de construction d'un logement).

Equipement

- (néant)

Réalisations

- plantation d'arbres forestiers : 300 anacardes, 200 eucalyptus
- 2000 et 2001 : 3 ha de maïs

Estimation du compte d'exploitation

Désignations	2000 - 2001	2001 - 2002
Charges d'exploitation	1.011.750	288.000
Produits	795.000	-
Marge brute	- 216.750	- 288.000
Amortissements	40.000	40.000
Résultat net	- 256.750	- 328.000

Exploitant n°5 : un nouvel acteur « autre » avec une exploitation d'environ 50 ha

Taille de l'exploitation

- Superficie totale 40 ha, exploitée 22 ha (défrichés et dessouchés).

Main d'œuvre

- Permanente : 5 personnes (pas de formation agricole spécifique ; uniquement salariés pendant la saison de pluie pour les travaux agricoles ; mènent des activités rémunératrices particulières en parallèle).
- Occasionnelle : en fonction des travaux.

Infrastructures

- 1 logement pour le personnel
- 1 puits non busé

Equipements

1 tracteur équipé

Réalisations

2001 : maïs 20 ha, niébé 2 ha

Estimation du compte d'exploitation

Désignations	2000 - 2001	2001 - 2002
Charges d'exploitation	5.437.000	5.137.000
Produits	5.830.000	5.280.000
Marge brute	393.000	143.000
Amortissements	472.500	472.500
Résultat net	- 79.500	- 329.500

A partir des résultats des comptes d'exploitation ci-dessus, les activités menées par les nouveaux acteurs ne peuvent pas être considérées pour le moment comme « business ». A l'image de la majorité des exploitations existantes dans la zone, les cinq exploitations sont toutes déficitaires sur les deux premières campagnes agricoles pour la production végétale. Le déficit annuel va de - 256.750 FCFA à - 5.802.750 FCFA. L'importance du déficit n'est pas liée à la taille des exploitations agricoles. Le déficit des exploitations n°2 et 3 de 30 ha et de 20 ha est supérieur à celui de l'exploitation n°1 de 100 ha .

L'importance du déficit peut-être expliquée d'une part par le niveau des investissements en première et deuxième année qui grève la rentabilité de l'opération à cause des amortissements annuels et d'autre part la faiblesse de la productivité des activités agricoles (niveau d'intensification incomplet et insuffisant avec beaucoup de travaux en manuel et le non-respect des normes techniques de production pour le maïs, le niébé et le sorgho).

La tendance selon laquelle ce sont les « nouveaux acteurs » qui investissent le plus qui ont les plus faibles rentabilités risque de décourager l'implantation réelle des exploitations agricoles et de pousser ceux des « nouveaux acteurs » qui s'installent vers des systèmes de production traditionnels améliorés (peu d'investissements, peu d'intrants).

Il faut toutefois relativiser cette perspective car l'expérience est que, dans les grandes exploitations, les résultats financiers deviennent positifs au

cours de la quatrième ou cinquième année lorsque les productions diversifiées ou spécialisées atteignent le régime de croisière en termes de productivité et que le niveau d'investissement est plus faible.

Afin d'établir un parallèle avec les résultats techniques et financiers de l'agriculture traditionnelle améliorée dans la zone, il a été établi un compte d'exploitation pour « le type agriculture traditionnelle améliorée » à partir des données fournies par le service provincial de l'agriculture.

Compte d'exploitation type

Données de base :

exploitation de 7,5 ha exploités

famille composée de 8 personnes

famille composée de 3,75 actifs

équipements : 1 paire de bœufs, 1 âne, 1 multiculteur, 1 charrette asine

Destination de la production

Sorgho, maïs, mil	50% autoconsommation	50% vente
Riz	25% autoconsommation	75% vente
Coton		100% vente
Arachide	25% autoconsommation	75% vente
Sésame	25% autoconsommation	75% vente
Niébé	75% autoconsommation	25% vente

Cultures	Superficie ha	Rendement kg/ha	Production kg	Auto-consommation kg	Production vendue kg
Sorgho	2	894	1788	894	894
Maïs	2	1500	3000	1500	1500
Mil	1	835	835	417	417
Riz	0,5	1932	966	241	724
Coton	1	1155	1155	-	1155
Arachide	0,5	807	403	100	303
Sésame	0,25	587	146	36	109
Niébé	0,25	854	213	159	53

Désignations	Valeurs
Valeur productions vendues	708.030 FCFA
Valeur coûts de production	187.500 FCFA
Marge brute	520.530 FCFA
Amortissement	37.500 FCFA
Résultat net	483.030 FCFA
Résultat net par actif	128.808 FCFA

L' « exploitation type » assure la satisfaction alimentaire de la famille à 418 kg de vivres par personne soit le double de la norme nationale qui est de 217 kg. Le revenu par actif est de 128.808 FCFA soit pratiquement le triple du SMIG national estimé à 35.000 FCFA.

Cependant il faudrait relativiser ces résultats techniques et financiers car la pression des dépenses non alimentaires (santé, éducation, articles de consommation courante et cycle de dépenses sociales) amène les familles à vendre les produits vivriers au-delà de la répartition de 25 et 75%.

Ils permettent cependant de mettre en relief les tendances qui apparaissent assez nettement mais aussi les interrogations que suscite la promotion des exploitations de grandes dimensions.

8. Effets et impacts des actions des nouveaux acteurs

8.1 Les effets et impacts sur l'environnement

Depuis les dix dernières années l'afflux croissant des migrants agriculteurs et des éleveurs exerce souvent de fortes pressions sur les ressources naturelles. L'arrivée des « nouveaux acteurs » dans la zone semble exacerber cette situation de régression des potentialités naturelles en cours. Les causes de la dégradation du milieu dues à l'action des nouveaux acteurs sont perceptibles à travers les facteurs suivants :

Les techniques de défrichement pour l'ouverture des champs

L'indicateur le plus pertinent qui permet d'identifier une exploitation appartenant à un « nouvel acteur » est l'étendue de la superficie dénudée. De manière générale, les techniques adoptées par ces derniers consistent à abattre systématiquement la quasi-totalité des espèces ligneuses. Ceux qui ont des possibilités utilisent des tracteurs pour dessoucher tout le couvert végétal, exposant ainsi les sols aux différents facteurs de dégradation (le ruissellement des eaux de pluies, les vents, l'ensoleillement, etc). D'autres par contre, la majorité, utilisent des machettes et des haches comme outils de défrichement et abattent les arbres à 30 ou 40 cm des troncs ; cette technique de coupe ne permet pas aux rejets de résister aux intempéries telles que le vent et le passage des animaux. Pour faciliter les labours certaines personnes brûlent les troncs restés après la coupe.

La densité résiduelle à l'hectare de 100 arbres (ligneux et arbustes) recommandée par les services compétents n'est jamais respectée. Dans la plupart des exploitations les espèces épargnées dépassent rarement 15 à 20 arbres par hectare. Quelquefois, on ne dénombre que 7 à 8 arbres par hectare constitués essentiellement par les espèces fruitières (karité et néré) adultes.

Lorsque la zone n'est pas accessible par les grossistes transporteurs de bois de chauffe, les espèces abattues sont rassemblées et brûlées. Cette technique a pour inconvénient la destruction des jeunes plants qui auraient pu assurer la reprise du tapis végétal. De même, toute la matière organique est détruite par les feux accélérant ainsi la baisse de la fertilité des sols.

Les mauvaises techniques de labours

Compte tenu de la taille des exploitations, les « nouveaux acteurs » utilisent des moyens plus modernes pour les labours. Au nombre de ces moyens on peut citer la traction asine et bovine, l'utilisation des moyens motorisés tels que les tracteurs, etc. Si ces moyens de labours semblent plus adaptés pour des exploitations de cette taille, on constate cependant que les techniques de labour n'assurent pas une pérennité des potentialités en sols. Très souvent les techniques de labour ne tiennent pas compte de la nature et de la qualité des sols. Par exemple des labours lourds sont pratiqués sur des sols très légers ; ce qui peut entraîner le décapage de la partie arable et l'encroûtement des terres. Également, les labours ne tiennent pas toujours compte de la topographie du terrain. Lorsqu'ils ne sont pas pratiqués perpendiculairement à la pente, il s'en suit un accroissement de la vitesse des eaux de ruissellement qui entraîne les particules fines des sols vers le lit des cours d'eau. Ce processus à terme entraîne également la dégradation des sols et les rend impropres à l'agriculture.

L'absence des mesures d'accompagnement

Dans une très grande majorité, les exploitations initiées par les « nouveaux acteurs » se caractérisent par l'absence totale de mesures d'accompagnement dans le sens de la préservation du potentiel naturel. D'abord, les superficies déboisées ne sont jamais totalement mises en culture, ni valorisées par d'autres types d'activités. Ensuite, les parties emblavées sont soumises à une exploitation minière sans apport de la matière organique. Très peu d'exploitants associent l'élevage à la production végétale, se contentant seulement des engrais chimiques souvent très mal dosés lors de l'épandage. Or, selon les spécialistes, il faut un minimum de cinq tonnes de matières organiques à l'hectare pour maintenir la fertilité des sols. L'utilisation des engrais chimiques (NPK, urée, etc) sans l'association de la matière organique peut causer le dessèchement des sols.

Face à l'érosion par les eaux de ruissellement, il n'est entrepris aucune mesure telle que la construction des cordons en pierres ou en terre, les bandes enherbées, etc. De même, le ramassage systématique des résidus de récoltes pour satisfaire d'autres besoins expose les sols à l'érosion éolienne et aux effets de l'ensoleillement.

Le mauvais choix de la restauration et/ou substitution du couvert végétal

Les tentatives de restauration et/ou substitution de la végétation naturelle par les essences fruitières entreprises par certains nouveaux acteurs sont dans une grande proportion très décevantes. Les raisons de ces échecs sont multiples et on peut citer entre autres :

- La non-maîtrise des techniques de plantation qui n'assure pas l'enracinement et le développement harmonieux des jeunes plants ;
- Le mauvais choix des espèces ou de leurs variétés qui ne sont pas toujours adaptées aux conditions agro-pédologiques du milieu ;
- Le manque de suivi, de traitement et d'entretien des plants qui les exposent à l'attaque par les insectes parasites et la divagation des animaux ;
- L'ensablement et la pollution des voies d'eau.

Les sites situés en bordure des voies d'eau sont les plus convoités par les nouveaux acteurs. Ces sites permettraient la diversification des activités de développement et l'intensification des systèmes de production. Les techniques envisagées portent sur l'utilisation des eaux de surface dès la fin de la saison des pluies et celles de la nappe phréatique après le dessèchement des cours d'eaux pour poursuivre la production. Malheureusement, on constate une mauvaise exploitation de ces sites avec très souvent le défrichement et la mise en cultures des berges. Ces pratiques ont pour inconvénient l'ensablement des cours d'eau, mettant ainsi à rude épreuve la gestion des eaux de surface déjà difficile. L'utilisation des engrais et des pesticides chimiques en ces lieux peut provoquer la pollution des eaux ; ce qui n'est pas sans conséquence sur l'évolution des ressources halieutiques et le risque de prolifération de larves, de moustiques et autres insectes vecteurs de maladies.

8.2 Les effets et impacts sur l'amélioration des conditions de vie des populations

Il est prématuré au stade actuel de l'étude de se prononcer sur les effets et impacts de l'implantation des « nouveaux acteurs » sur l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Certaines tendances se dégagent et se rapportent sur les aspects suivants :

L'appui à l'acquisition des infrastructures socio-économiques.

Il a été noté dans les chapitres précédents que de façon générale, la région est confrontée à la précarité des infrastructures socio-économiques telles que : les infrastructures scolaires, sanitaires et hydrauliques, les voies de désenclavement, etc. De même, les systèmes de production sont caractérisés par l'utilisation d'outils rudimentaires (daba, pioche etc.) qui ne permettent pas de valoriser les énormes potentialités existantes.

Par l'intermédiaire des nouveaux acteurs, certaines communautés commencent à exercer des pressions pour accéder à ces biens et services indispensables à leur survie.

Ainsi, certaines réalisations telles que des écoles et surtout l'accessibilité à l'eau potable (forages, puits à grands diamètres, etc.) ont vu le jour grâce à l'influence de certains nouveaux acteurs auprès des sources de financement existantes.

De même on a relevé dans certaines localités des dotations en équipements agricoles (charrette, charrue, etc.), qui, même en nombre limité, peuvent entraîner à terme des changements de mentalité et des efforts à mettre en œuvre pour améliorer les techniques actuelles de production.

Egalement les diverses formes de prestations au profit des nouveaux acteurs constituent une source de revenu qui permet de faire face à certains besoins (soins de santé, besoins vestimentaires, etc.).

En attendant que des études plus approfondies puissent dégager les impacts chiffrés réels, on peut affirmer qu'au stade actuel du processus, les avantages dans le domaine de l'amélioration des conditions de vie (acquisition des infrastructures socio-économiques, valorisation de la main d'œuvre locale) sont certains pour les populations de la région. Il est cependant à craindre que l'accaparement des terres par les nouveaux acteurs ne constitue à moyen terme une contrainte pour la promotion des exploitations familiales qui concernent la quasi-totalité des communautés rurales.

8.3 Les effets et impact sur les activités d'élevage

La région regorge d'énormes potentialités pour le développement de la production animale. L'importance et la richesse des parcours constituent un facteur attrayant pour les éleveurs peuhls qui représentent environ 15% de la population résidente. Quant au cheptel, il est représenté par 160.000 têtes de bovins, 482.000 petits ruminants, 19.000 porcins et 19.000 ovins, etc. Compte tenu de la disponibilité de l'espace avant l'arrivée des nouveaux acteurs, les systèmes d'élevage sont essentiellement traditionnels avec les mouvements des animaux sur des parcours plus ou moins importants.

Outre les produits laitiers et la viande que procure cette activité d'élevage, elle constitue en même temps un facteur important dans la gestion de la fertilité des sols et la performance des productions céréalières. Des contrats de fumure entre agriculteurs et éleveurs permettraient la reconstitution de la matière organique indispensable à la productivité des sols.

Mais depuis ces trois dernières années, disent les éleveurs, « *la situation devient de plus en plus difficile ; les autochtones attribuent les terres aux*

nouveaux acteurs sans tenir compte de notre présence. Or les terres concédées sont de plus en plus importantes et atteignent quelquefois 200 à 500 ha réduisant de ce fait les parcours pour des animaux. Ainsi, l'emplacement des exploitations ne permet pas d'accéder facilement aux points d'eau et package des animaux. Si le processus se poursuit à ce rythme, dans les deux années à venir, aucun éleveur ne pourra rester dans la zone ».

Ces propos mettent à nu la difficile cohabitation entre éleveurs et nouveaux acteurs. Certaines activités telles que les plantations d'arbres ne sont pas compatibles avec le système actuel d'élevage pratiqué dans la zone. De même, les conflits entre agriculteurs traditionnels et éleveurs sont de plus en plus fréquents à cause des dégâts de champs par les animaux.

Cette situation est en rupture avec les orientations actuelles de la promotion des activités agro-pastorales qui prônent la complémentarité entre les deux types d'actions. Leur séparation aura des conséquences désastreuses sur la gestion de la fertilité et mettra à rude épreuve la promotion de la petite exploitation familiale où les ménages très pauvres ne peuvent pas accéder aux engrais chimiques.

8.4 Les effets et impacts sur les exploitations agricoles familiales

Les « nouveaux acteurs » sont souvent implantés à proximité des villages qui leur livrent une main d'œuvre abondante et à bon marché (femmes, jeunes et hommes) sous forme contractuelle. Ces prestations de service offrent à la population des revenus monétaires leur permettant de faire face à certains besoins sociaux. Cependant la tension sur la recherche de ces ressources financières individualisées au sein des familles peut conduire à une dualité sur la force de travail des exploitations familiales. Avec cette pratique, les responsables de famille (les vieux et les vieilles) ont de moins en moins d'emprise sur l'affectation de la main d'œuvre familiale dans les champs collectifs et les champs individuels. Les éléments les plus scolarisés ou dynamiques des familles risquent de trouver des emplois de permanents dans les exploitations des « nouveaux acteurs » ; ce qui peut réduire leur contribution aux travaux agricoles et non agricoles familiaux.

« L'accaparement » d'importantes superficies agricoles par les nouveaux acteurs risque de compromettre le système traditionnel de culture basé sur la jachère toutes les cinq à sept années. Les exploitations agricoles familiales vont devoir se sédentariser alors qu'elles n'ont pas les moyens de mise en œuvre d'un système intensif (culture attelée, matière organique, engrais, etc.).

Les implantations des nouveaux acteurs sont encore émergentes et les réalisations agricoles n'apportent pas de manière significative des innovations techniques susceptibles d'influencer les aptitudes et attitudes des jeunes villageois qui travaillent dans ces fermes. Les réalisations ne concernent pas encore l'élevage et les quelques initiatives dans ce sens se font de manière traditionnelle.

8.5 Les effets et impacts sur l'amélioration des conditions de vie des femmes

Les effets les plus immédiats de la création des exploitations agricoles par les nouveaux acteurs pour les femmes sont :

Les revenus versés à leurs organisations pour les prestations des travaux agricoles

Dans la région, l'économie locale est caractérisée par la faiblesse des activités génératrices de revenus, notamment pour les femmes. Cette situation est due au fait que ces dernières ne disposent pas d'un minimum pour démarrer des activités comme le petit commerce de condiments, la vente de dolo (boisson traditionnelle), etc. Les prestations fournies aux nouveaux acteurs constituent à ce titre une opportunité pour améliorer leur capacité financière et leur permettent d'entreprendre des activités non agricoles.

L'appui à l'acquisition de certaines infrastructures socio-économiques

C'est surtout au niveau de l'acquisition des équipements et infrastructures socio-économiques que les femmes tirent la plus valeur de l'implantation des nouveaux acteurs. L'amélioration de certaines conditions telles que l'accessibilité à l'eau potable et à l'enseignement a des effets très positifs sur la santé et l'éducation des enfants. De même, l'acquisition de certains équipements tels que les charrettes et les charrues participe à la réduction de la pénibilité des travaux familiaux des femmes.

Le renforcement des organisations féminines

Outre les aspects cités ci-dessus, les prestations dans les exploitations des nouveaux acteurs constituent un moyen très efficace pour permettre de dynamiser les organisations féminines qui sont généralement très timides dans la région. L'amélioration de leur capacité financière entraînera sans doute une meilleure structuration de leurs organisations et les rendra plus dynamiques et plus agressives.

9. Conclusion

Pour assurer la sécurité alimentaire dans le contexte d'une dégradation continue de l'environnement et donc des terres utiles, l'intensification agricole synonyme d'accroissement de la productivité est un facteur inéluctable. Elle suppose la mise en œuvre de technologies appropriées aux différentes spéculations adaptées aux conditions agro-écologiques et économiques de chaque région du pays ; l'amélioration de l'accès aux équipements et intrants agricoles ; l'augmentation de la monétarisation de la production, etc. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les actions de promotion de l'agro-business ou de création de fermes de grandes dimensions qui alimentent encore de nos jours les réflexions au niveau des autorités gouvernementales. Théoriquement, les objectifs poursuivis qui peuvent certainement contribuer à la résolution de certaines difficultés rencontrées dans les systèmes actuels de production sont cependant en rupture totale avec les pratiques en cours sur le terrain. L'agro-business pouvant être défini comme une activité technique, économique et financière dans le domaine de la production agro-sylvopastorale, les actions entreprises par les nouveaux acteurs devaient être sous-tendues par des idées claires et précises.

Or des constats que l'on peut faire sur le processus actuel montrent que l'implantation des nouveaux acteurs se fait sous trois formes essentielles.

- La première s'articule sur des idées bien précises et formalisées par un projet cohérent (choix du lieu d'implantation, études techniques et financières, recherche de financement : salaire, recours bancaire, appui financier externe). Ces « nouveaux acteurs » sont peu nombreux et ont des réalisations modestes car les coûts d'approche d'un tel projet sont importants et nettement au-dessus des possibilités salariales.
- La seconde se fonde sur des idées bien précises mais non formalisées en termes de projets concrets ; la principale contrainte de mise en œuvre est la recherche de financement. Ces « nouveaux acteurs » sont souvent des salariés en activité ou à la retraite dont l'installation véritable est hypothétique.
- Enfin, la troisième se base sur des idées imprécises, non formalisées et l'intervention est de type spontané sans une connaissance réelle des coûts de réalisation d'une ferme de grande dimension, ni des choix techniques, économiques et financiers. Ces « nouveaux acteurs » les

plus présents dans la mise en œuvre des exploitations se tournent après le défrichement soit vers une agriculture de type traditionnel, soit vers une installation à « grand frais » mais qui peut être inopportune au plan technique, économique et financier.

La troisième forme d'implantation concerne la grande majorité des nouveaux acteurs. N'étant pas porteurs de projet bien précis, ils débutent leurs activités par le défrichement des terres concédées et la mise en culture pendant de longues années sans les mesures d'accompagnement telles que le reboisement, l'aménagement des terres par les sites anti-érosifs, l'apport en matière organique. Cette pratique a des conséquences désastreuses sur le plan environnemental et contribue à accélérer la régression des potentialités naturelles des localités concernées.

Outre les conséquences écologiques, le processus ressemble de plus en plus à un accaparement des terres qui peut à court ou moyen terme entraîner des tensions sociales lorsque la ressource va s'amenuiser pour diverses raisons (augmentation des besoins des résidents, dégradation des terres actuellement exploitées par les autochtones, etc.). Il s'en suivra inéluctablement des remises en cause des droits et accords passés entre les acteurs et donc une dégradation de la cohésion sociale. Ces genres de conflits sont légion dans le pays et on peut citer entre autres les problèmes fonciers dans le Bazéga entre les populations d'un village et un ex-Premier ministre sur l'occupation d'un bas-fond où ce dernier avait investi d'importantes sommes pour développer une ferme. Suite à ce conflit, plus de 6.000 pieds d'arbres fruitiers ont été abattus.

Or il ne peut y avoir accroissement des investissements dans le secteur de l'agriculture sans une sécurisation foncière conséquente et appropriée. La situation actuelle des nouveaux acteurs n'est pas enviable. D'abord les terres sont concédées selon les principes et pratiques traditionnelles de gestion du foncier qui ne sont pas reconnus au terme des dispositions des textes portant sur la Réorganisation Agricole et Foncière. Aujourd'hui, la question fondamentale est de savoir qui peut légitimer la formalisation de leurs droits sur les terres concédées. L'Etat ou les « propriétaires terriens » traditionnels ? Cette précarité des droits sur les terres concédées n'expliquerait-elle pas en partie les faibles investissements constatés dans les différentes régions ?

Quels droits conférer aux nouveaux acteurs pour accroître les investissements et assurer la paix sociale dans le monde rural ?

La complexité de la situation recommande la conduite de travaux plus approfondis afin de se prononcer sur la question.

Dans le contexte actuel du pays où l'agriculture améliorée concerne la quasi-totalité des populations rurales du pays, la promotion de l'agro-business ne doit pas se faire au détriment de la petite exploitation agricole familiale. Les études comparatives montrent que dans le contexte actuel, la plus petite exploitation est financièrement plus rentable que celles de grandes dimensions. Elle se caractérise non seulement par sa très grande prépondérance sur les autres formes d'agriculture (au plan de l'emploi, de la création de richesses et de la gestion des ressources naturelles) mais elle a une forte capacité de résistance face à la dégradation de l'environnement, de la baisse des prix et de la concurrence déloyale sur les marchés. Les cultures de pomme de terre dans le nord du pays, de tubercules dans le sud et des légumes dans le centre nord sont des exemples pertinents qui attestent que si les conditions sont réunies (facilités de transports et surtout la commercialisation des produits), les paysans sont capables de faire des avancées significatives vers la modernisation de l'agriculture. A ce titre, les actions d'organisation de la production, de collecte des produits, de commercialisation, d'organisation et la professionnalisation des producteurs par la Société de Promotion des Filières Agricoles (SOPROFA) sont salutaires. Ces actions permettront à travers un processus naturel d'opérer des mutations successives en termes d'intensification des systèmes de production (semence améliorée, fertilisation, technique culturale, etc.), de choix des spéculations marchandes (coton, protéagineux, etc.), de la maîtrise des structures de commercialisation, de l'augmentation de la productivité et des superficies des exploitations, qui assureront des conditions optimales de l'émergence d'une agriculture moderne intensive.

Annexes

Estimation des comptes d'exploitation des nouveaux acteurs

Exploitation n°1 : Sup. exploitée : 100 ha sur 110 ha

Données de base

Désignation	PU	Saison 2000 - 2001		Saison 2001 - 2002	
		Qté	coût total	Qté	coût total
Charges					
défrichement/dessouchage	25.000	100	2.500.000	0	-
labour manuel	10.000	0	-	0	-
labour avec cult. attelée	15.000	0	-	0	-
labour avec tracteur	25.000	60	1.500.000	100	2.500.000
semis	7.500	60	450.000	100	750.000
entretien cultures	12.000	120	1.440.000	200	2.400.000
récolte	7.500	60	450.000	100	750.000
main d'œuvre permanente	288.000	4	1.152.000	5	1.440.000
engrais maïs	52.000	40	2.080.000	60	3.120.000
engrais sorgho	26.000	0	-	0	-
engrais niébé	26.000	20	520.000	40	1.040.000
produits traitement	5.000	20	100.000	40	200.000
semences maïs	7.000	40	280.000	60	420.000
semences sorgho	5.000	0	-	0	-
semences niébé	10.000	20	200.000	40	400.000
emballage/manutention	300	960	288.000	1,520	456.000
suivi	100.000	6	600.000	8	800.000
transport	5.000	960	4.800.000	1,520	7.600.000
Total charges d'exploit.			16.360.000		21.876.000
Amortissements					
constructions	3*200000		120.000		120.000
forage	12.000.000		1.200.000		1.200.000
puits busé	8.000.000	0	800.000		800.000
puits trad. amélioré	1.500.000	0		-	-
acquisition terrain/délimitation	565.000		113.000		113.000
Total amortissements			2.233.000		2.233.000
Produits					
vente bois de défriche	25.000	100	2.500.000	0	-
vente maïs	120.000	80	9.600.000	120	14.400.000
vente niébé	300.000	16	4.800.000	32	9.600.000
vente sorgho	80.000	0	-	0	-
Total produits			16.900.000		24.000.000

Compte d'exploitation

Désignation	2000 - 2001	2001 - 2002
Charges d'exploitation	16.360.000	21.876.000
Produits	16.900.000	24.000.000
Marge brute	540.000	2.124.000
Amortissements	2.233.000	2.233.000
Résultat net	- 1.693.000	- 109.000

Exploitation n°2 : Sup. exploitée : 30 ha sur 50 ha
Données de base

Désignation	PU	Saison 2000 - 2001		Saison 2001 - 2002	
		Qté	coût total	Qté	coût total
Charges					
défrichement/dessouchage	25.000	30	7.500.000	0	-
labour manuel	10.000	0	-	0	-
labour avec cult. attelée	15.000	0	-	0	- tillage
labour avec tracteur	25.000	30	750.000	100	2.500.000
semis	7.500	30	225.000	100	750.000
entretien cultures	12.000	60	720.000	100	1.200.000
récolte	7.500	30	225.000	100	750.000
main d'œuvre permanente	288.000	1	288.000	2	576.000
engrais maïs	40.000	4	160.000	15	600.000
engrais sorgho	25.000	26	650.000	15	375.000
engrais niébé	25.000	60	1.500.000	40	1.000.000
emballage/manutention	5.000		-		-
semences maïs	6.250	4	25.000	15	93.750
semences sorgho	10.000	26	260.000	15	150.000
semences niébé	30.000	0	-	0	-
emballage/manutention	300	360	108.000	450	135.000
suivi	100.000	6	600.000	8	800.000
transport	10.000	100	1.000.000	100	1.000.000
Total charges d'exploit.			7.261.000		9.929.750
Amortissements					
constructions	200.000		40.000		40.000
forage	6.000.000		600.000		600.000
puits busé	8.000.000	0	-	0	-
puits trad. amélioré	1.500.000	0	-	-	-
acquisition terrain/ délimitation	165.000		33.000		33.000
Total amortissements			673.000		673.000
Produits					
vente bois de défriche	25.000	30	750.000	0	-
vente maïs	120.000	8	960.000	30	3.600.000
vente niébé	240.000	0	-	0	1.200.000
vente sorgho	80.000	26	2.080.000	15	-
Total produits			3.790.000		4.800.000

Compte d'exploitation

Désignation	2000 - 2001	2001 - 2002
Charges d'exploitation	7.261.000	21.876.000
Produits	16.900.000	24.000.000
Marge brute	540.000	2.124.000
Amortissements	2.233.000	2.233.000
Résultat net	- 1.693.000	- 109.000

Exploitation n°3 : Sup. exploitée: 20 ha sur 50 ha
Données de base

Désignation	Saison 2000 - 2001			Saison 2001 - 2002	
	PU	Qté	coût total	Qté	coût total
Charges					
défrichement/dessouchage	12.000	20	240.000	0	-
labour manuel	10.000	20	200.000	0	-
labour avec cult. attelée	15.000	0	-	20	300.000
labour avec tracteur	25.000	0	-	0	-
semis	7.500	20	150.000	20	150.000
entretien cultures	10.000	40	400.000	40	400.000
récolte	7.500	20	150.000	20	150.000
main d'œuvre permanente	288.000	8	2.304.000	8	2.304.000
engrais maïs	40.000	20	800.000	20	800.000
engrais sorgho	25.000	0	-	0	-
engrais niébé	25.000	0	-	0	-
emballage/manutention	5.000		-		-
semences maïs	6.250	20	125.000	20	125.000
semences sorgho	10.000	0	-	0	-
semences niébé	30.000	0	-	0	-
suivi	50.000	6	300.000		-
transport	10.000	40	400.000	40	400.000
Total charges d'exploit.			5.069.000		4.629.000
Amortissements					
constructions	600.000		120.000		120.000
forage	6.000.000		-		-
puits busé	8.000.000	0	-		-
puits trad. amélioré	1.500.000	0	-		-
acquisition terrain/ délimitation	565.000		28.250		28.250
Total amortissements			148.250		148.250
Produits					
vente bois de défriche	25.000	20	500.000	0	-
vente maïs	120.000	40	4.800.000	40	4.800.000
vente niébé	240.000	0	-	0	-
vente sorgho	80.000	0	-	0	-
Total produits			5.300.000		4.800.000

Compte d'exploitation

Désignations	2000 - 2001	2001 - 2002
Charges d'exploitation	5.069.000	4.629.000
Produits	5.300.000	4.800.000
Marge brute	231.000	171.000
Amortissements	2.233.000	2.233.000
Résultat net	- 2.002.000	- 2.062.000

Exploitation n°4 : Sup. exploitée : 3 ha sur 5 ha
Données de base

Désignation	PU	Saison 2000 - 2001		Saison 2001 - 2002	
		Qté	coût total	Qté	coût total
Charges					
défrichement/dessouchage	25.000	3	75.000	0	-
labour manuel	10.000	0	-	0	-
labour avec cult. attelée	15.000	3	45.000	0	-
labour avec tracteur	25.000	0	-	0	-
semis	7.500	3	22.500	0	-
entretien cultures	10.000	6	60.000	0	-
récolte	7.500	3	22.500	0	-
main d'œuvre permanente	288.000	1	288.000	1	288.000
engrais maïs	40.000	3	120.000	0	-
engrais sorgho	25.000	0	-	0	-
engrais niébé	25.000	0	-	0	-
emballage/manutention	5.000		-		-
semences maïs	6.250	3	18.750	0	-
semences sorgho	10.000	0	-	0	-
semences niébé	30.000	0	-	0	-
suivi	50.000	6	300.000		-
transport	10.000	6	60.000	0	-
Total charges d'exploit.			1.011.750		288.000
Amortissements					
constructions	3*200.000		-		-
forage	2*6.000.000		-		-
puits busé	8.000.000	0	-		-
puits trad, amélioré	1.500.000	0	-		-
acquisition terrain/délimitation	40.000		40.000		-
Total amortissements			40.000		-
Produits					
vente bois de défriche	25.000	3	75.000	0	-
vente maïs	120.000	6	720.000	0	-
vente niébé	240.000	0	-	0	-
vente sorgho	80.000	0	-	0	-
Total produits			795.000		-

Compte d'exploitation

Désignations	2000 - 2001	2001 - 2002
Charges d'exploitation	1.011.750	288.000
Produits	795.000	-
Marge brute	- 216.750	- 288.000
Amortissements	40.000	40.000
Résultat net	- 256.750	- 328.000

Exploitation n°5 : Sup. exploitée : 22 ha sur 40 ha
Données de base

Désignation	PU	Saison 2000 - 2001		Saison 2001 - 2002	
		Qté	coût total	Qté	coût total
Charges					
défrichement/dessouchage	25.000	22	550.000	22	550.000
labour manuel	10.000	0	-	0	-
labour avec cult. attelée	15.000	0	-	0	-
labour avec tracteur	25.000	22	550.000	22	550.000
semis	7.500	22	165.000	22	165.000
entretien cultures	10.000	44	440.000	44	440.000
récolte	7.500	22	165.000	22	165.000
main d'œuvre permanente	288.000	5	1.440.000	5	1.440.000
engrais maïs	58.000	20	1.160.000	20	1.160.000
engrais sorgho	26.000	0	-	0	-
engrais niébé	26.000	2	52.000	2	52.000
emballage/manutention	5.000	2	10.000	2	10.000
semences maïs	6.250	20	125.000	20	125.000
semences sorgho	10.000	0	-	0	-
semences niébé	30.000	2	60.000	2	60.000
suiwi	50.000	6	300.000		-
transport	10.000	42	420.000	42	420.000
Total charges d'exploit.			5.437.000		5.137.000
Amortissements					
constructions	3*200.000		40.000		40.000
forage	2*6.000.000		-		-
puits busé	8.000.000		-		-
puits trad. amélioré	1.500.000		300.000		300.000
acquisition terrain/délimitation	265.000		132.500		132.500
Total amortissements			472.500		472.500
Produits					
vente bois de défriche	25.000	22	550.000	0	-
vente maïs	120.000	40	4.800.000	40	4.800.000
vente niébé	240.000	2	480.000	2	480.000
vente sorgho	80.000	0	-	0	-
Total produits			5.830.000		5.280.000

Compte d'exploitation

Désignation	2000 - 2001	2001 - 2002
Charges d'exploitation	5.437.000	5.137.000
Produits	5.830.000	5.280.000
Marge brute	393.000	143.000
Amortissements	472.500	472.500
Résultat net	- 79.500	- 329.500

Situation des nouveaux acteurs

Département	Fonction	Catégorie	Sup. concedée	Sup. exploitée	Localité	Année conces.
Cassou	Entrepreneur	PE	50	5	Sourou	2002
Cassou	Géographe	SP	25	0	Sourou	2002
Cassou	Cadre Energie solaire Sahel	SP	100	60	Sourou	2000
Cassou	Commerçante	PE	20	5	Sourou	2001
Cassou	Fonctionnaire	AE	15	5	Sourou	2000
Cassou	Entrepreneur	PE	20	4	Bazanwara	2001
Cassou	Commerçant	PE	15	5	Bazanwara	1999
Cassou	Agent CREDO	PE	200	0	Néviri	2000
Cassou	Agent CNSS	PP	50	7	Néviri	2002
Cassou	Agent CARFO	AE	60	7	Néviri	2002
Cassou	Commerçant	PE	10	5	Néviri	2001
Cassou	Fonctionnaire	AE	15	10	Neviri	1999
Cassou	Commerçant	PE	10	5	Bouto/Cassou	2000
Cassou	Marabout	AU	20	15	Bouto/Cassou	2000
Cassou	Fonctionnaire	AE	10	0	Bouto/Cassou	2002
Cassou	Soudeur	PE	20	5	Bouto/Cassou	2002
Cassou	Enseignant	AE	20	0	Luen	2002
Cassou	Commerçant	PE	40	15	Luen	
Cassou	Douanier	AE	18	8	Luen	juin01
Cassou	Douanier	AE	10	4	Luen	juin01
Cassou	Ex Député/Bam	HP	10	2	Luen	mai01
Cassou	Agent MEE	AE	10	2	Luen	2001
Cassou		HP	40	20	Luen	2002
Cassou	Architecte D.E.I.A.U	PE	10	0	Luen	2002
Cassou	Agent agriculture Ziro	AE	20	10	Luen	2002
Cassou	Pilote	SP	20	5	Luen	
Cassou	Protocole Chef de l'Etat	HP	20	10	Luen	2001
Cassou	Agent Trésor	AE	10	2	Luen	2001
Cassou	Médecin	AE	40	0	Luen	2002
Cassou	SG Ministère	HP	10	3	Vrassan	2001
Cassou	Ex Député	HP	ND	0	Kadapro	2001
Cassou	Directeur	CEG	AE	5 3	Poro	1999
Cassou	Commissaire de Police	AE	3	3	Poro	2000
Cassou	Agent MEE	AE	2	2	Cassou	2000
Cassou	DG société d'état	PP	20	10	Taré Cassou	1999
Cassou	Professeur Université	AE	20	10	Taré Cassou	1999
Cassou	Moniteur	AE	20	5	Taré Cassou	1999
Cassou	Sœurs Catholiques	AU	10	2	Taré Cassou	1999
Cassou	Mécanicien	PE	20	1	Taré Cassou	1999

Département	Fonction	Catégorie	Sup. concedée	Sup. exploitée	Localité	Année conces.
Cassou	PDG banque	PE	25	10	Taré Cassou	2002
Cassou	Cadre projet	PP	15	5	Luen	2000
Cassou	Chauffeur projet	PP	5	2	Luen	2000
Cassou	Garagiste	PE	15	3	Luen	2000
Cassou	Agent MEE	AE	125	15	Luen	2000
Cassou	Chercheur	AE	30	0	Dianzoué	2000
Bagata	Directeur de Cabinet	HP	60	20	Diou	1998
Bagata	Ex Préfet	AE	10	5	Diou	1998
Bagata	Membre Gouvernement	HP	50	50	Bakata	1998
Sapouy	Commerçant	PE	40	40	Néliri	1983
Sapouy	Commerçant	PE	10	5	Néliri	2000
Sapouy	Expert Comptable	PE	50	50	Néliri	2001
Sapouy	Douanier	AE	10	5	Néliri	1998
Sapouy	Infirmier retraité	AE	10	5	Tiagao	1997
Sapouy	Agent TP	AE	5	5	Tiagao	1997
Sapouy	Planteur	SP	10	5	Tiagao	1997
Sapouy	DG société privée	PE	13	10	Tiagao	1998
Sapouy	DG société hydrocarbure	HP	60	36	Tiagao	1998
Sapouy	Membre Gouvernement	HP	100	12	Napo	1997
Sapouy	Enseignant local	AE	2	2	Nabilpaga	1999
Sapouy	Enseignant local	AE	1	1	Nabilpaga	2001
Sapouy	Enseignant local	AE	1	1	Nabilpaga	2001
Sapouy	Soudeur	PE	5	4	Nabilpaga	1994
Sapouy	Enseignant	AE	6	2	Tiabienne	1998
Sapouy	Particulier	SP	40	20	Tiabienne	1990
Sapouy	FONADES Sapouy	AU	2	2	Koutara	1998
Sapouy	Ingénieur du Génie	AE	2	2	Idiou	1999
Sapouy	Membre Gouvernement	HP	50	7	Idiou	1999
Sapouy	St Camille	AU	20	10	Kation Sapouy	1998
Sapouy	Officier de l'armée	AE	ND	2	X	2000
Sapouy	Douanier	AE	ND	5	X	2002
Sapouy	Haut-Commissaire	HP	ND	0	X	1999
Sapouy	Cadre Projet Multi-conseils	AE	ND	0	X	2002
Sapouy	Haut-Commissaire	HP	10	1	Sia Sapouy	2000
Sapouy	Commerçant	PE	ND	10	X	2001
Sapouy	Agent MEBA	AE	3	0		2001
Sapouy	Agent de Banque	SP	1	0		2001

Département	Fonction	Catégorie	Sup. concedée	Sup. exploitée	Localité	Année conces.
Sapouy	Expatrié	SP	2	0	Sia	2000
Sapouy	Fonctionnaire TP Ouaga	AE	10	2	Baouiga	1998
Sapouy	Agent MEE	AE	30	6	Oubanon	1999
Sapouy	SG/province	HP	ND	2	Oubanon	1999
Sapouy	Agent MEBA	AE	5	5	Kassio	1999
Sapouy	Inspecteur MEBA	AE	8	5	Kassio	2000
Sapouy	Pasteur AD	AU	11	3	Kassio	2000
Sapouy	Douanier	AE	5	0	Kassio	2000
Sapouy	Agent Agriculture	AE	ND	2	Kassio	
Sapouy	Administrateur Civil	AE	5	5	Tiana	1998
Sapouy	Fonctionnaire	AE	5	5	Tiana	2000
Sapouy	Secrétaire Administratif	HP	5	0	Tiana	2001
Sapouy	Haut-Commissaire	HP	5	2	Tiana	2001
Sapouy	Agent MEBA	AE	15	0	Tiana	2001
Sapouy	Officier de police	AE	10	0	Tiana	1998
Sapouy	Fonctionnaire T. Nationale	AE	5	5	Tiana	1998
Sapouy	Fonctionnaire	AE	4	0	Gallo	2001
Sapouy	Entrepreneur construction routes	PE	5	5	Gallo	2000
Sapouy	Entrepreneur construction bâtiment	PE	3	3	Gallo	2002
Sapouy	Officier de police	AE	3	1	Sia / Sapouy	2001
Sapouy	Marabout	SP	60	20	Diaré / Sapouy	1998
Sapouy	Commerçant	PE	100	30	Nébrou	1998
Sapouy	Représentant AD	AU	25	2	Nébrou	2001
Sapouy	Comptable TP	AE	30	15	Zavara	1999
Sapouy	Juge	HP	15	15	Dianzoé	1999
Sapouy	Directeur Transit Douane	SP	10	10	Dianzoé	1999
Sapouy	Chancellerie du Burkina	HP	5	0	Dianzoé	2001
Sapouy	Fonctionnaire Météo	AE	6	3	Dianzoé	2002
Sapouy	Fonctionnaire	AE	10	0	Dianzoé	1999
Bieha	Agent projet	PP	100	100	Néboum	1996
Bieha	Agent Jumbo	PE	100	100	Néboum	1994
Boura	Président Fédérat° paysanne	SP	100	55	Poudiéné	1997
Boura	Entrepreneur	PE	200	20	Gomou	2000
Léo	Intendant de CRPA	AE	20	11	Commue Léo	1990
Léo	Agent CRPA	AE	20	12	Zoro	1992
Léo	Agent de police	AR	28	8	Fido	1990
Léo	Cadre CREDO	SP	60	27	Kayéro	1989

Département	Fonction	Catégorie	Sup. concedée	Sup. exploitée	Localité	Année conces.
Léo	Officier de l'armée	HP	40	40	Sissili	1994
Léo	Pasteur	SP	30	9	Sissili	1998
Léo	Agent Air Afrique	SP	15	15	Commune Léo	1980
Léo	Ingénieur	SP	100	50	Koala	1998
Léo	Membre Gouvernement	HP	54	54	Zoro	1995
Léo	Agent SOBCA	SP	60	20	Dabiou	1996
Léo	Agent SOBCA	SP	60	20	Binavoro	1998
Léo	Président Club	SP	80	20	Commune Léo	2001
Léo	Vétérinaire	SP	100	70	Kayéro	1999
To	Membre Gouvernement	HP	40	40	Météo	1998
To	Médecin	SP	20	8	Meteo	1999
To	Maire de commune	HP	45	15	Kouri	1995

Références

Brossier J. et al, 1974, Système de production en région de grande culture. INERA, Série Economie et Sociologie Rurale.

Burkina Faso (1998), Les textes d'orientation de la décentralisation (TOD) au Burkina Faso, 126 p.

Burkina Faso (2001), Projet de lettre de politique de développement rural décentralisé ,15 p.

Burkina Faso, (1996), Textes portant réorganisation agraire et foncière. Loi N° 014/96/ADP du 23 mai 96, Décret 97-054/PRES/PM/MEF du 06 Février 97. Edition novembre 1998, 149 p.

Burkina Faso, (1998), Les textes d'orientation de la décentralisation (TOD) du Burkina Faso : orientation de la décentralisation, organisation de l'Administration du territoire, organisation et fonctionnement des collectivités locales, programmation de la mise en œuvre de la décentralisation, 125 p.

Faure Armelle. (1995), "L'appropriation privée en milieu rural. Politiques foncières et pratiques locales au Burkina Faso", IIED, dossier n°59, 16 p.

Gastaldi Jacques, (2001), Sécurisation foncière et nouvelles pratiques, nouveaux métiers, 9 p.

Koté Gaoussou, Ouédraogo Boubakar, Ouédraogo Hubert M. G., Tallet Bernard, (1999), La sécurisation foncière en milieu rural. Projet BKF-95/002 " gestion des terroirs ", 62 p.

Lavigne Delville Ph., Bouju Jacky, Le Roy Etienne, (2000), Prendre en compte les enjeux fonciers dans une démarche d'aménagement : stratégies foncières et bas-fonds au Sahel, Collection, Etude et travaux, 128 p.

Lavigne Delville Ph., Ouédraogo H., Toulmin C., (2001), Dynamiques foncières et interventions publique : enjeux, débats actuels et expériences en cours sur les politiques foncières en Afrique de l'ouest, Mars 2001, 23 p.

Le Bris E., Le Roy E et Mathieu Paul.(1991), L'appropriation de la terre en Afrique noire, 352 p.

Le Bris E., Le Roy E. et Leimdorfer F. (1982), Enjeux fonciers en Afrique noire. pp 61-64, pp 155-165, pp 26-43.

Le Bris E., Le Roy E., Leimdorfer F., (1982), Enjeux fonciers en Afrique noire. ORSTOM-Karthala, 425 p.

Lund Christian, (1997), "Les conflits fonciers et le droit étatique, communautaire et local au Burkina Faso", IIED, dossier n° 70, 15 p.

Malassis Louis, CUJAS (1973), Economie agro-alimentaire, économie de la conservation et de la production agro-alimentaire.

Mathieu Paul et al, (2000), "Sécuriser les transactions foncières dans l'ouest des Burkina Faso", IIED, dossier n° 117, 64 p.

- MEF, (2001), Monographie provinciale de la province de la Sissili, 109 p.
- MEF, (2001), Monographie provinciale du Ziro, 152 p.
- MEF, Burkina Faso, Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, 75 p.
- Ministère de l'Agriculture, (1999), Stratégie de croissance durable du secteur de l'agriculture, 72 p.
- Ministère de l'Economie et des Finances, (2000), Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Burkina Faso, 16 p.
- Olulumazo Alinon Koffi. (2000), "Sécuriser les droits fonciers pour combattre la désertification : le cas du Nord Togo", IIED, dossier n° 92, 23 p.
- Ouédraogo Hubert M.G., 2001, Conditions juridiques de reconnaissance des droits fonciers locaux et des pratiques foncières locales, 14 p.
- Ouédraogo Moussa, juin (2002), "Le foncier dans les politiques de développement au Burkina Faso: enjeux et stratégie", IIED, dossier n°112, 28 p.
- Tontorogobo Ousmane et al, mai (1997), Contribution au diagnostic du secteur agricole et à la définition d'axes stratégiques de croissance horizon 2000 – 2030, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales.
- Touré Oussouby, (1997), "Espace pastoral et dynamiques foncières au Sénégal", IIED, Collection tenures foncières, n°9.
- Paré Lacinan, (2000), Communication à l'atelier sur la sécurisation des transactions foncières au Burkina Faso, 12/13 juillet 2000, 20 p.
- Programme National de Gestion des Terroirs, (1999), La sécurisation foncière en milieu rural, 62 p.
- Projet de Développement Rural du Boulgou, (non daté), rapport de formulation du projet.
- Robert P., (1969), Le droit privé des mossi, Tradition et évolution, CNRST, 216 p.
- Stamm Volker, (2000), "Plan foncier rural en Côte d'Ivoire : une approche novatrice", IIED, dossier n° 91, 29 p.
- Stamm Volker, (1998), *Structure et politiques foncières en Afrique de l'Ouest*, l'Harmattan.
- Taladia Thiombiano, (1985), "L'enclave industrielle, la société sucrière de Haute-Volta", Série des livres des CODESRIA.
- Toulmin Camilla, (1994), *Gestion de terroirs : le concept et son développement*, UNSO.

NB : De nombreux articles parus dans la presse écrite burkinabé sur les conflits ont été consultés.